

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ASSOCIATION ALTHÉA



ALTHÉA Siège Social

21 Chemin des Châtelets
61000 ALENÇON
Tél : 02 33 15 20 00

Édito

Ce rapport d'activité de l'association ALTHÉA pour l'année 2025 vous permettra de découvrir nos activités et nos champs d'intervention, ainsi que les évolutions constatées au cours de cette année.

L'activité Habitat Jeunes a continué à consolider ses bons résultats en termes de taux d'occupation, ce qui valide la pertinence de ces structures Foyers de Jeunes Travailleurs au bénéfice des jeunes mais également au bénéfice des territoires sur lesquels elles sont implantées.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs continuent d'être une réponse adaptée au défi de la mobilité des jeunes dans leur parcours de formation, leur parcours résidentiel et la préparation à l'accès au logement autonome. Ces structures ne se contentent pas d'apporter des solutions d'hébergement mais proposent également un véritable accompagnement des jeunes.

En ce qui concerne l'accueil des publics étrangers, on observe une augmentation importante du taux d'occupation sur les trois CADA qui passe de 92% en 2024 à 97% en 2025. A l'inverse, le taux de rotations du public accueilli enregistre une diminution sensible en s'établissant à 67% contre 77% un an plus tôt.

Cette moindre rotation des publics des CADA entraîne mécaniquement une diminution du nombre de personnes accueillies sur ces trois structures malgré un taux d'occupation plus élevé : 638 personnes en 2025 contre 693 en 2024, soit – 7,9%. En parallèle, les durées d'instruction des demandes d'asile, de même que les taux d'indus ont progressé.

Concernant les activités CPH et MNA, le nombre de personnes accueillies est légèrement en baisse, à l'instar de ce qui a été observé sur les CADA.

Le nombre global de personnes accueillies sur l'année au sein de nos dispositifs montre une diminution en s'établissant à 1 139 personnes contre 1 360 en 2024.

Enfin, d'un point de vue financier, l'année 2025 montre une consolidation de nos résultats. Toutes nos activités réalisent des excédents et les dépenses de l'association sont maîtrisées. Cependant, cet équilibre financier demeure fragile au regard du contexte économique.

Notre association souhaite continuer à s'inscrire dans une démarche très locale, en mettant nos savoir-faire, nos capacités d'adaptation et d'innovation, au profit des publics jeunes et des publics fragiles.

Sommaire

L'association ALTHÉA	5
Gouvernance	5
Chiffres clés 2025.....	7
Equipes et direction	8
Pôle Habitat Jeunes	10
— Les missions du pôle Habitat Jeunes	10
— L'équipe Habitat Jeunes	12
— L'activité Habitat Jeunes.....	12
Pôle Accueil des étrangers.....	25
■ Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) :.....	25
— Les missions des CADA	25
— L'équipe CADA.....	26
— L'activité des CADA.....	26
.....	44
■ Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) :.....	46
— Les missions du CPH.....	46
— L'équipe du CPH	46
— L'activité CPH.....	47
■ L'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) :.....	53
— Les missions du pôle MNA	53
— L'équipe MNA.....	53
— L'activité MNA	54
Résumé financier.....	58
■ Les résultats nets par activité :	58
■ Le bilan actif :	59
■ Les évènements post clôture :	62
GLOSSAIRE.....	63

L'association ALTHÉA

ALTHÉA est une association déclarée à vocation sociale et désintéressée qui a pour objet d'accueillir, d'héberger, de soutenir et d'accompagner, des jeunes, des personnes vulnérables, et notamment des mineurs non accompagnés, des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, dans le respect de ses valeurs fondatrices que sont l'humanisme, la solidarité, la bienveillance et l'éthique.

Deux grands pôles d'activité :

■ Le pôle Habitat Jeunes

Héberge et accompagne des jeunes de 16 à 30 ans en situation de mobilité, (apprentis, salariés, jeunes en formation) et de jeunes étudiants.

■ Le pôle Accueil des étrangers

Regroupe plusieurs activités, à savoir :

- La gestion de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- La gestion d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ;
- L'accompagnement et l'hébergement de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).



ALTHÉA est Implantée dans 2 régions – 3 départements :

- ▶ Normandie (Calvados – Orne)
- ▶ Pays de la Loire (Sarthe)

Unique acteur privé de gestion de Foyers Jeunes Travailleurs dans l'Orne.

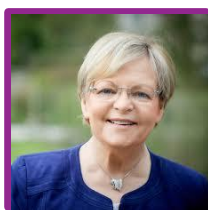
Premier gestionnaire d'un Centre Provisoire d'Hébergement dans l'Orne à destination des bénéficiaires de la protection internationale.

Opérateur historique de gestion de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Gouvernance

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration bénévole qui se réunit au moins deux fois par an, composé de **12 membres élus** pour trois ans par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus, pour gérer, diriger et administrer l'Association.

Madame Christine ROIMIER en est l'actuelle Présidente, et ce depuis 2012, date à laquelle elle a succédé à Monsieur Guy MAUGER. La Présidente assure la gestion quotidienne de l'Association. Elle agit au nom et pour le compte du Bureau, du Conseil d'Administration, et de l'Association. Elle s'appuie pour cela sur le Directeur Général de l'association, Monsieur Dominique BEZIER, qui met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration. Les membres du bureau sont identifiés ci-dessous.



Christine ROIMIER
Présidente



Didier BARON
1^{er} Vice-Président



Alain LECLER
2^{ème} Vice-Président



Bruno LIBERT
Trésorier-Adjoint



Marie BATTISTELLA
Secrétaire



Jack JUSTICE
Secrétaire-Adjoint



Christophe BAYARD
Administrateur



Michelle LEMAITRE
Administratrice



Jean-Paul VIMONT
Administrateur



Marc LE PICARD
Trésorier
Représente l'UDAF



Mélanie SENEAL
Administratrice
Représente Action Logement



Gérard HUET
Administrateur
Représente Le Secours Catholique

Chiffres clés 2025



— 732 places d'hébergement :

- ▶ 411 places pour les demandeurs d'asile
- ▶ 269 places pour les jeunes travailleurs & étudiants
- ▶ 32 places pour les réfugiés
- ▶ 20 places pour les Mineurs Non Accompagnés



— 13 établissements :

- ▶ 3 Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- ▶ 1 Centre Provisoire d'Hébergement pour les réfugiés
- ▶ 1 dispositif d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés
- ▶ 8 Résidences Habitat Jeunes



— 1139 personnes accueillies & accompagnées :

- ▶ 638 demandeurs d'asile accueillis
- ▶ 56 réfugiés / bénéficiaires de la protection internationale
- ▶ 79 Mineurs Non Accompagnés
- ▶ 365 jeunes travailleurs / étudiants



58 salariés



12 bénévoles



2 régions & **3** départements

Normandie & Pays de la Loire
Orne – Calvados – Sarthe



5,9 m€

de produits d'exploitation

Équipes et direction

L'association est dirigée par un directeur général, Monsieur Dominique BEZIER depuis le 23 décembre 2025, qui est assisté par quatre directeurs d'établissement :

- Mme Hang LEMAITRE pour l'activité Habitat Jeunes et le dispositif MNA ;
- Mme Nadia MARIE pour le CADA d'Alençon et le CPH de l'Orne ;
- Mme Aurélie PEINIAU pour le CADA du Mans et
- M Crépin MONGO pour le CADA de Caen.

Il n'y a pas eu d'évolutions majeures dans la convention HLA en 2025, excepté les traditionnelles revalorisations des points d'indice.

Cette année, ALTHÉA a recruté 16 salariés (dont 12 en CDI) et 16 collaborateurs ont quitté l'association au cours de l'année 2025. 50% sont dus à des démissions (8% en 2024), 38% sont dus à des ruptures de fin de contrat. Le **Turnover** de l'association s'élève donc à **22.95%** (7.14% en 2024) dont **4.92%** pour les CADA/CPH, **15.57%** pour l'activité Habitat jeunes/MNA et **2.46%** Siège.

- L'association compte au 31/12/2025, **58 salariés** pour **54.57 ETP**, dont 53 en CDI et 5 en CDD. Nous avons accueilli 8 stagiaires (5 à l'Habitat jeunes et 3 au sein des CADA).

Mouvements du personnel sur l'année

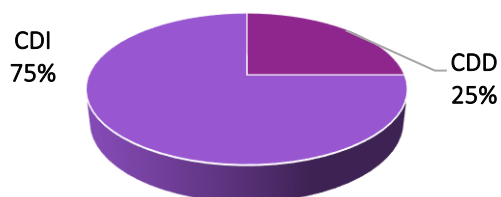
16 Entrées sur l'année 2025 :

12 CDI et 4 CDD

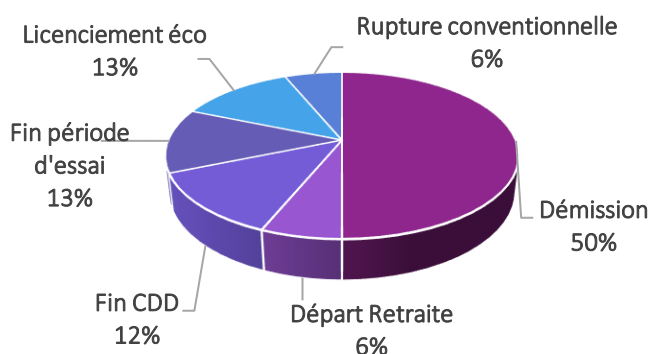
16 Sorties sur l'année 2025 :

14 CDI et 2 CDD

Répartition par type de contrat de travail au 31/12/2025



Motif de départ



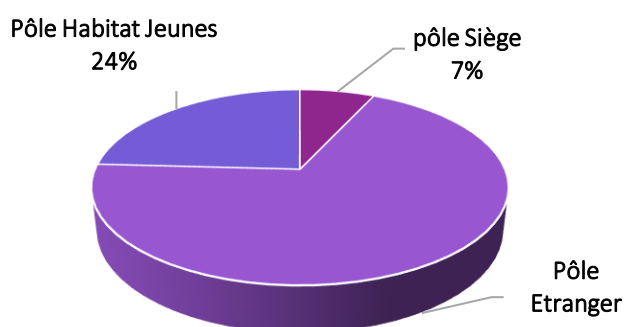
Recours à l'intérim en 2025

14 salariés d'Agir Aides.

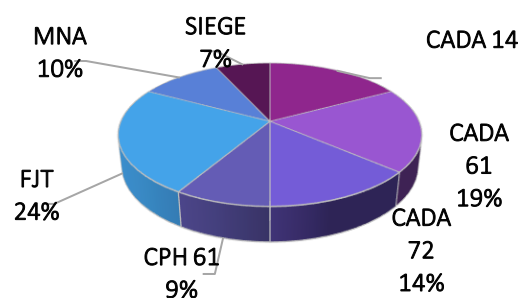
Volume d'heures effectuées : 2 487 h.

Postes concernés : agent d'entretien, agents d'accueil et de surveillance, agent de manutention.

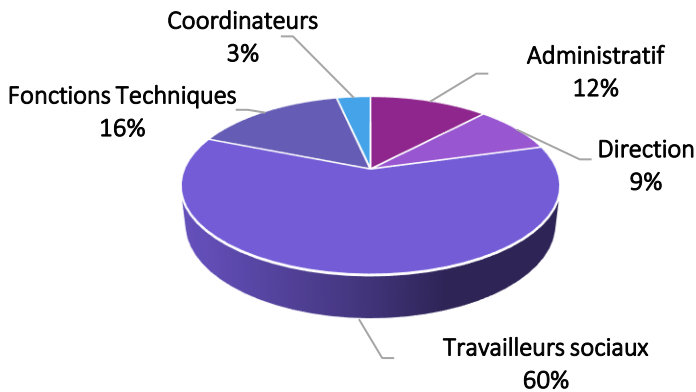
Répartition des salariés par pôle d'activité



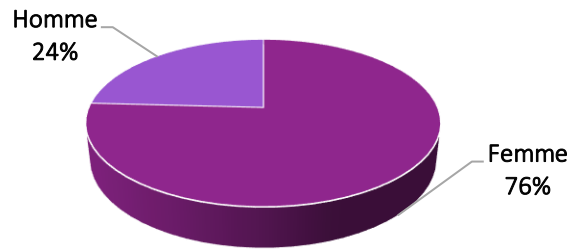
Répartition des salariés par structure



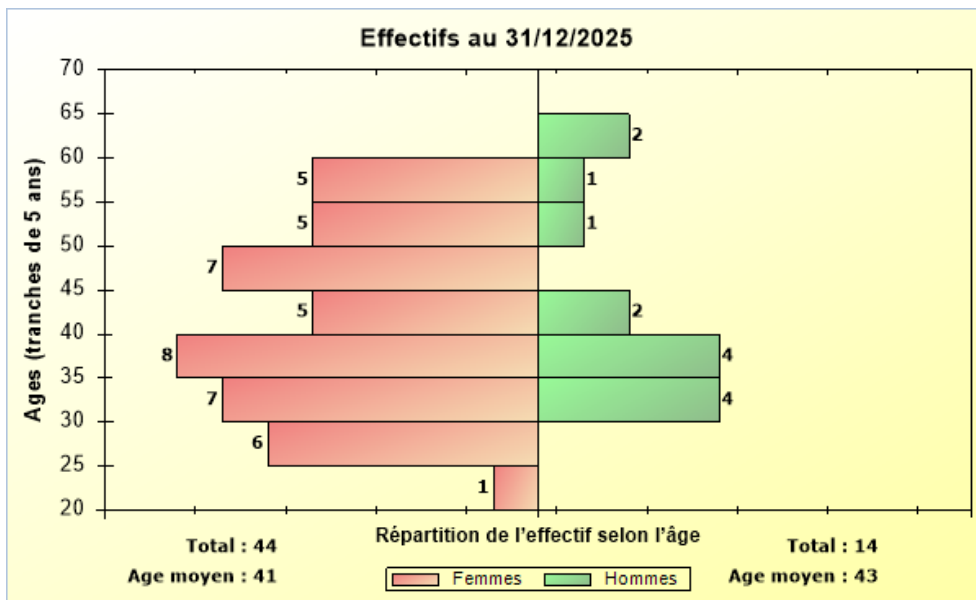
Répartition des salariés par fonction



Répartition des salariés par sexe



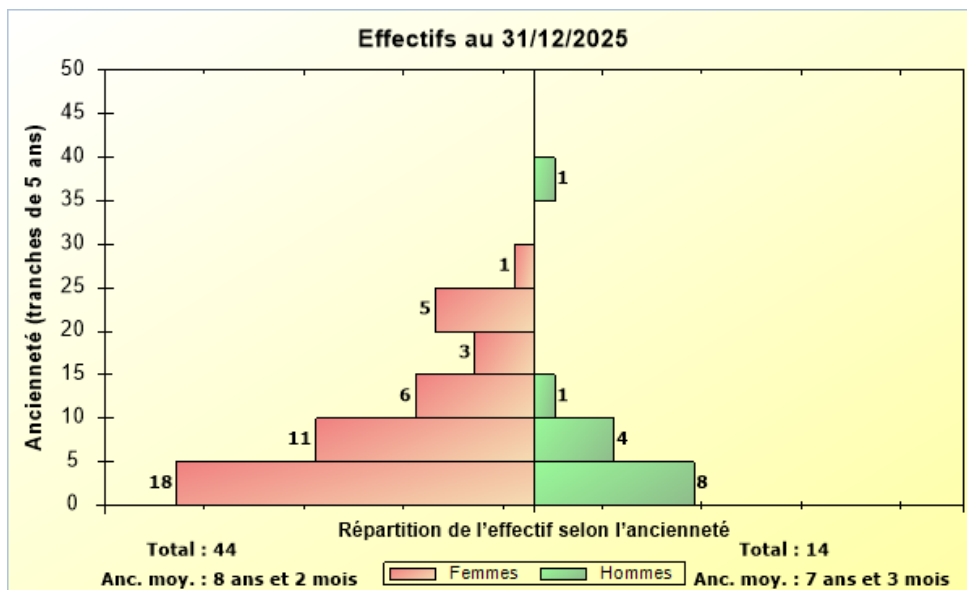
Pyramide des âges de l'association au 31/12/2025



Age moyen des salariées :
41 ans pour les femmes
43 ans pour les hommes

13 hommes et 45 femmes.
 Le nombre d'hommes est en net recul par rapport à l'année 2024.

Répartition des salariés par ancienneté au 31/12/2025



L'ancienneté moyenne des salariées femmes est de **8 ans** et reste stable.

L'ancienneté moyenne des salariés hommes est de **7 ans** et reste stable.

Pôle Habitat Jeunes

Le pôle Habitat Jeunes d'ALTHÉA est le principal acteur départemental pour le logement temporaire des jeunes dans l'Orne et compte à fin 2025 **8 résidences** : 7 résidences dans le département de l'**Orne** et 1 résidence dans le département du **Calvados**. Il totalise **221** logements pour **269 places**.



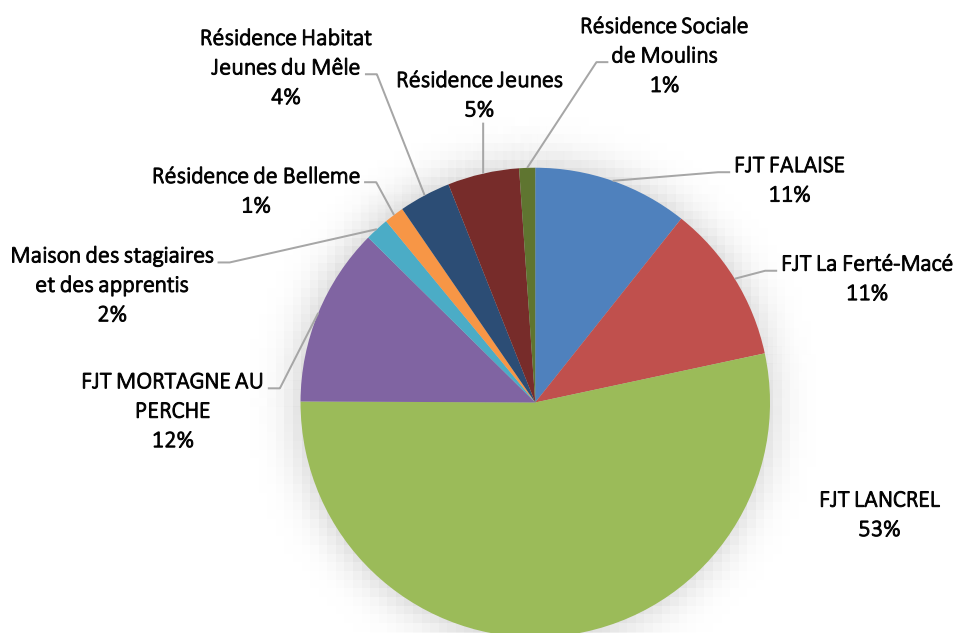
— Les missions du pôle Habitat Jeunes

En accord avec l'approche globale portée par notre réseau et union Habitat Jeunes, nos résidences sociales se donnent pour mission de créer les conditions pour que les **365 jeunes accueillis**, cette année au sein de nos structures, construisent leur parcours de vie et une situation stable en ayant accès non seulement à un logement mais aussi à un ensemble de services destinés à favoriser leur accès à l'emploi, à la santé, aux transports et aux loisirs. Il s'agit, ainsi, d'accompagner les jeunes dans les différentes phases d'apprentissage et d'expérimentation qui caractérisent la jeunesse et, plus généralement, de les soutenir dans leurs parcours résidentiels, d'émancipation et leur accès au logement autonome. Entre 16 et 30 ans, les jeunes connaissent des situations diverses et évolutives : leurs trajectoires géographiques, professionnelles et affectives ne sont pas linéaires mais constituées d'une succession d'étapes et d'épreuves qu'ils doivent affronter pour leur donner sens.

Nombre de jeunes ayant séjournés dans nos établissements en 2025

Établissement	Nombre de jeunes
FJT FALAISE	39
FJT LA FERTE MACE	40
FJT LANCREL	195
FJT MORTAGNE AU PERCHE	45
MAISON DES STAGIAIRES ET DES APPRENTISDE COURTOMER	6
Résidence de Bellême	5
Résidence Habitat Jeunes du Mêle sur Sarthe	13
Résidence Jeunes	18
Résidence Sociale de Moulins la Marche	4
Total général	365

Pourcentage par établissement



Bien que le nombre total de jeunes accueillis ait diminué de 13,9% (de 424 en 2024 à 365 en 2025), le taux d'occupation moyen a augmenté de 4,1 points, passant de 88,5% à 92,6%. Cette amélioration s'explique principalement par :

- Une durée moyenne de séjour qui a augmenté de 10 à 15 mois
- Une meilleure stabilisation des résidents
- Une optimisation de l'occupation des structures

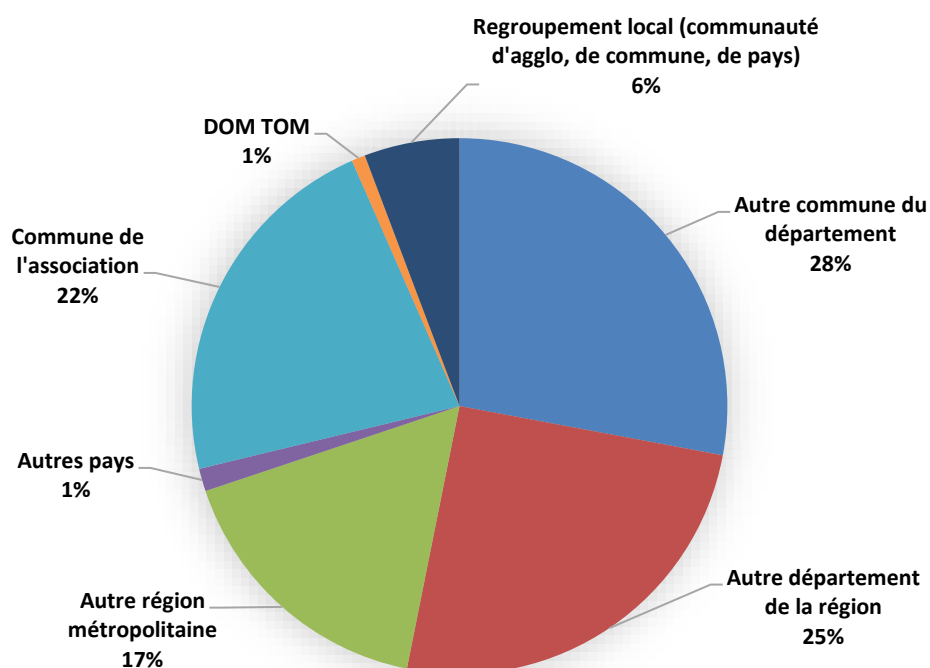
Cette évolution traduit une transformation qualitative de l'accueil : moins de rotation, mais un accompagnement plus long et plus approfondi des jeunes.

— L'équipe Habitat Jeunes

L'équipe compte **13 salariés** (12.90 ETP) : 7 intervenants socio-éducatifs (dont 1 coordinatrice), un technicien de maintenance, 3 employés de collectivité, une assistante de direction, la direction (une cheffe de service et une directrice répartie sur les sites d'Alençon, de Saint-Langis-Lès-Mortagne, de la Ferté Macé et de Falaise et mutualisées avec le service Mineurs Non Accompagnés). 2 veilleurs sont présents sur le site d'Alençon pour assurer une continuité de service liée à l'activité MNA et HAJ.

— L'activité Habitat Jeunes

► Typologie des jeunes accueillis :



2025 marque le renforcement significatif de l'ancrage territorial. Par rapport à 2024 :

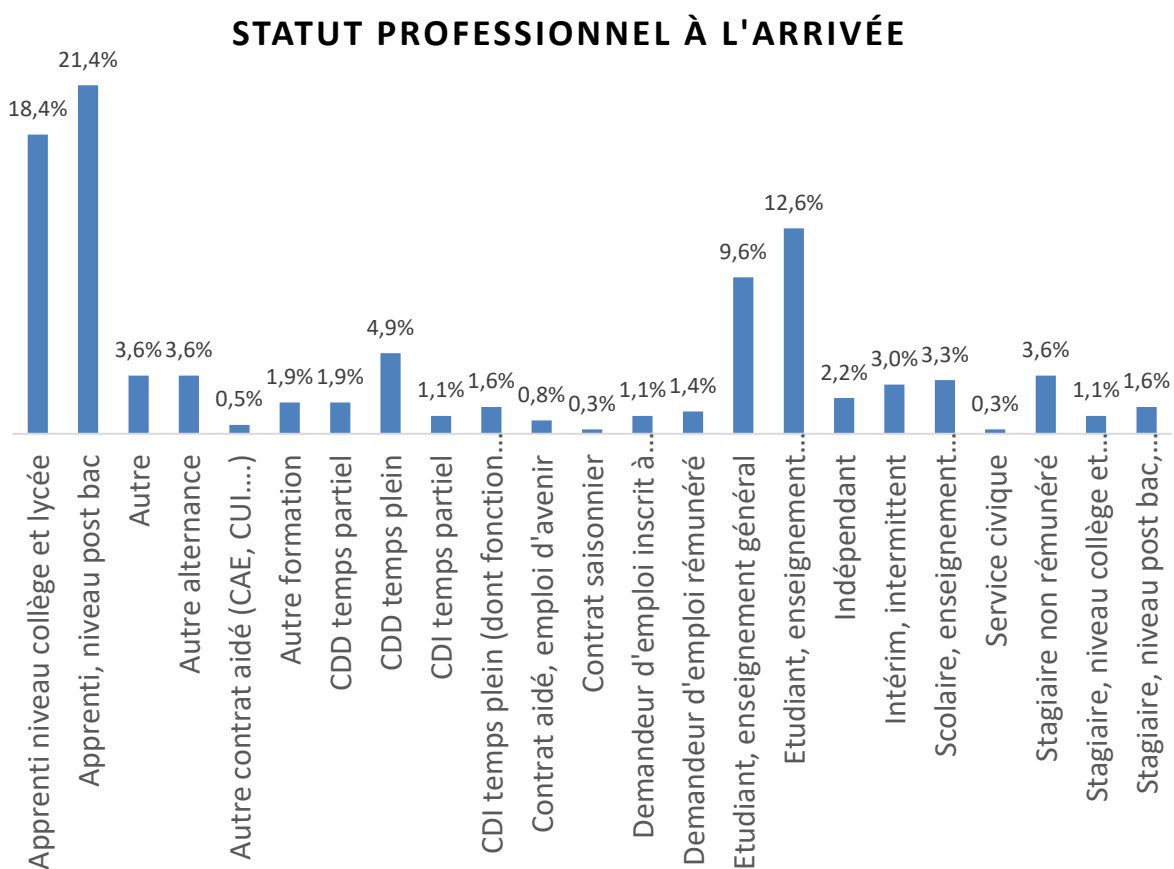
- Le public local (département et proximité) passe de 46,7% à 56,0%
- Forte progression du public départemental hors commune
- Les autres départements normands progressent également
- Baisse significative des jeunes accueillis venant d'autres régions : de 34,7% à 17,0%

Cette évolution est le résultat de plusieurs facteurs :

- Meilleure intégration territoriale : renforcement du lien avec les partenariats locaux (Mission Locale, services sociaux, centres de formation)
- Impact de la fin de la transformation Résidence Jeunes en FJT
- Meilleure visibilité locale liée à davantage de communication et de nouveaux conventionnements avec des structures du territoire.

Ce recentrage territorial renforce le rôle des résidences comme outils d'attractivité et de maintien des jeunes dans l'Orne et le Calvados. Les résidences deviennent moins des lieux de passage pour jeunes "extérieurs" mais des lieux où les jeunes s'installent en sécurisant leur parcours grâce à un accompagnement social global personnalisé.

► Répartition par statut professionnel pour l'ensemble des établissements Habitat Jeunes

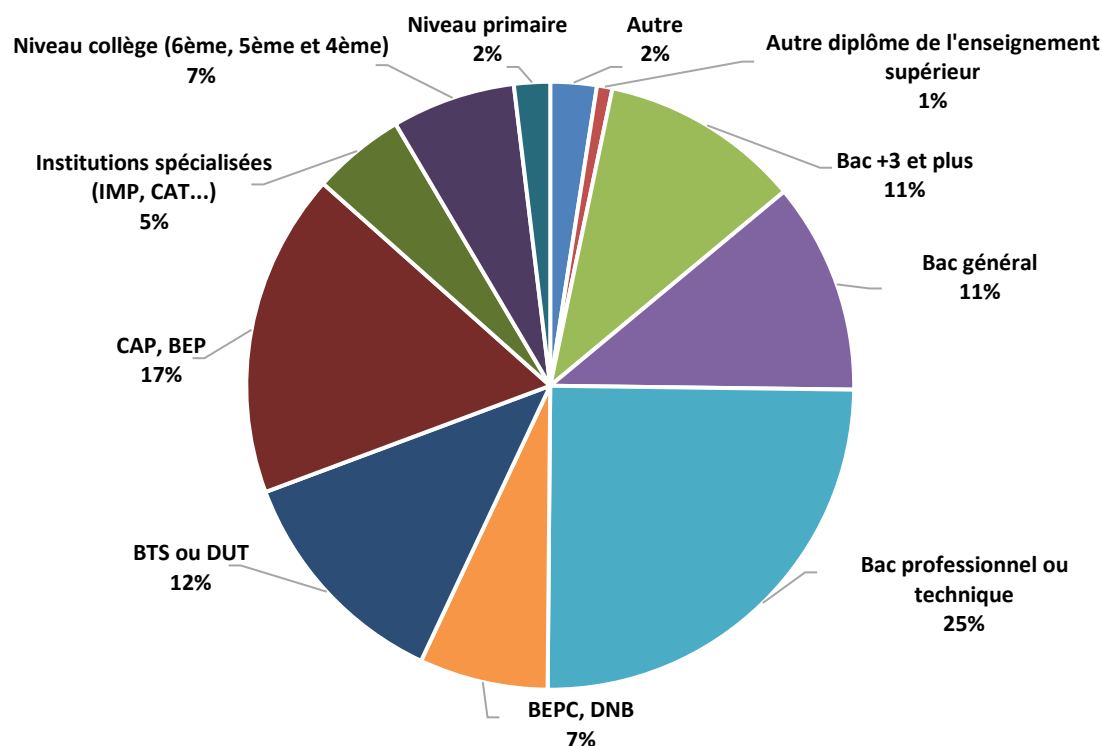


Par rapport à l'année 2024, on observe également :

- Baisse des étudiants : de 28,0% à 22,2%
- Baisse des jeunes en emploi stable : de 14,0% à 5,5%

Les statuts socioprofessionnels sont diversifiés, incluant, pour la plupart de nos structures, des apprentis, des étudiants, des travailleurs à temps partiel et des demandeurs d'emploi. Cette diversité des situations met en évidence la nécessité d'un accompagnement de proximité par les intervenants sociaux.

► Répartition par niveau scolaire à l'arrivée :



En 2025 nous avons observé une évolution progressive du niveau scolaire à l'arrivée des jeunes :

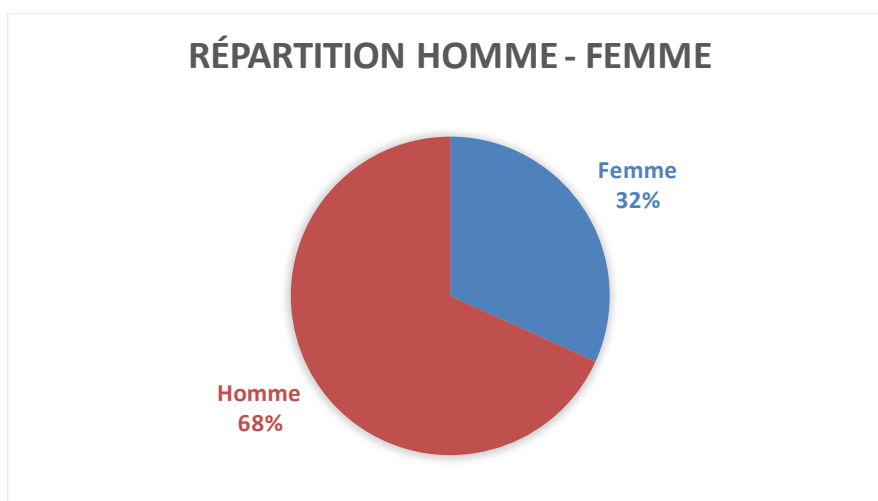
- Diminution des jeunes sans diplôme : de 25% à 21%
- Forte progression du Bac professionnel/technique : de 18% à 25%
- Baisse du Bac général : de 17% à 11%
- Hausse de l'enseignement supérieur : de 20% à 24%
- Le niveau CAP/BEP reste stable (17-18%)

Cette évolution est positive et cohérente :

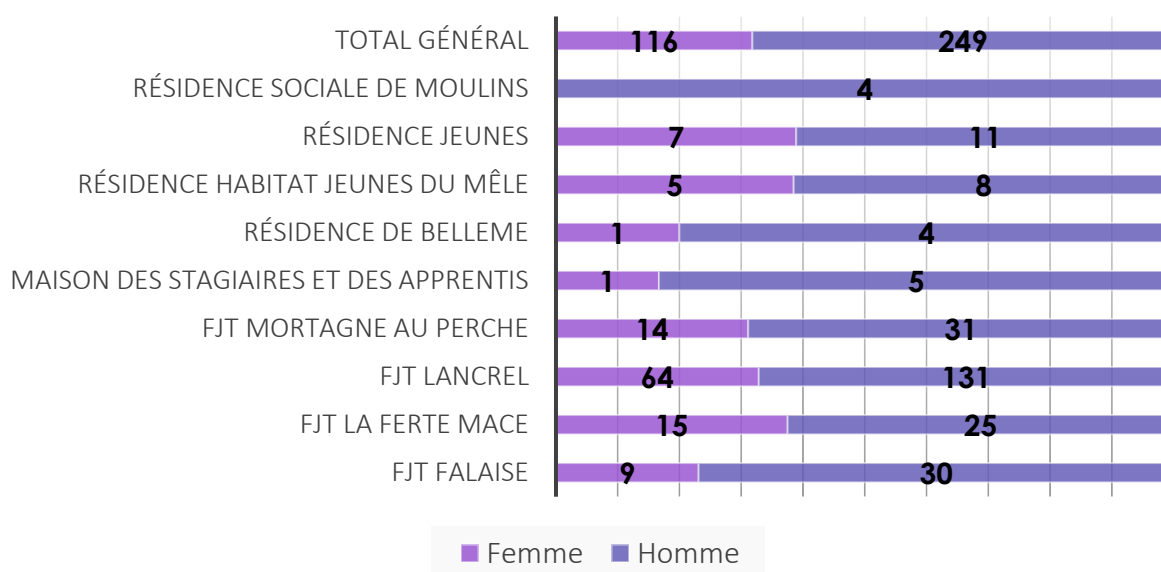
- Professionnalisation : le Bac pro devient la norme (25%), reflétant l'orientation des jeunes vers des filières professionnalisantes
- Accès accru à l'enseignement supérieur : 24% des résidents ont un niveau post-bac, contre 20% en 2024
- Réduction des publics les plus fragiles : moins de jeunes sans qualification mais avec tout de même 1 jeune sur 5 nécessitant un accompagnement renforcé
- Paradoxe apparent avec la baisse des étudiants : on accueille plus de jeunes diplômés du supérieur mais moins d'étudiants en cours de formation

Cela se traduit par davantage de jeunes diplômés en recherche d'emploi ou en insertion. Par conséquent, les résidences Habitat Jeunes accompagnent un public de plus en plus qualifié, ce qui modifie les besoins d'accompagnement : moins d'aide à la formation de base, plus de soutien à l'insertion professionnelle qualifiée et à l'accès au logement autonome.

► Répartition Hommes/Femmes



Répartition H/F par établissement

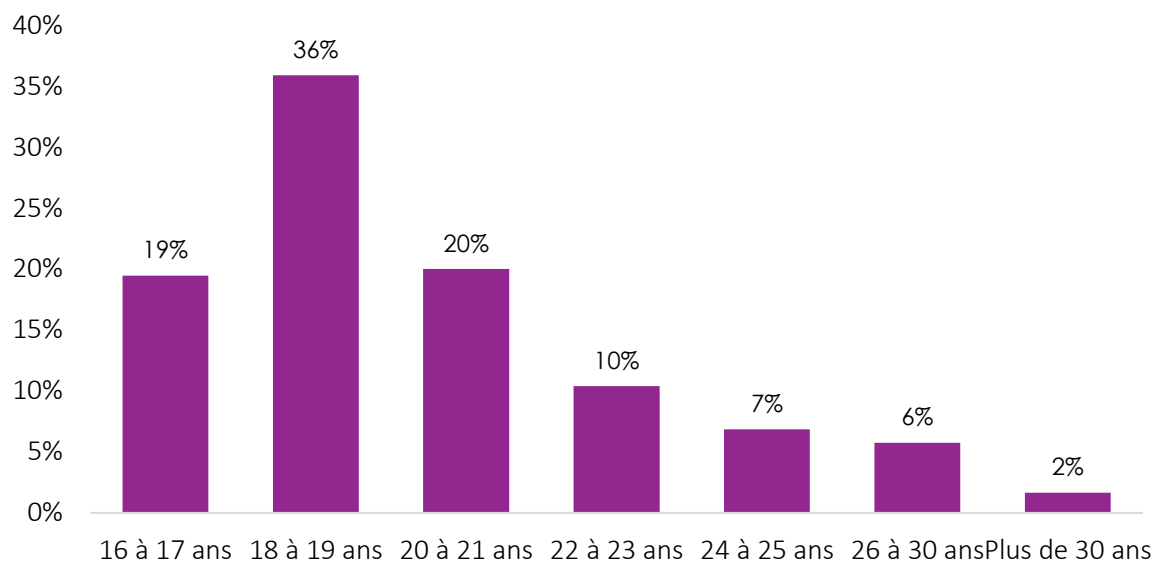


La sur-représentation masculine s'explique par :

- Secteurs de formation dominés par les hommes : bâtiment, boulangerie, agriculture, métiers techniques
- Baisse des étudiants : les filières étudiantes sont souvent plus mixtes
- Profil des apprentis : les apprentissages dans les métiers manuels recrutent majoritairement des hommes

Seule exception, la résidence jeune du Mêle sur Sarthe qui affiche une plus grande mixité grâce aux secteurs administratif, éducatif et commerce qui attirent davantage de femmes.

► Répartition par tranche d'âge



L'âge des résidents augmente légèrement :

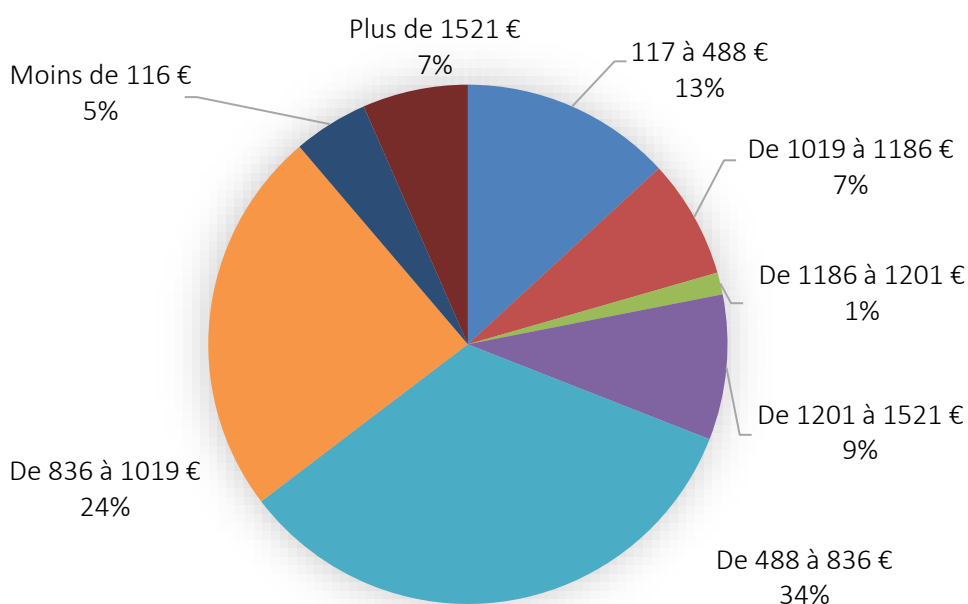
- La tranche 16-17 ans diminue fortement, passant de 26,2% à 19,0%
- La tranche 18-19 ans devient prépondérante (36,0% contre 33,7% en 2024)
- Les 24-30 ans progressent, représentant 13,0% du public en 2025 contre 8,5% en 2024
- Les moins de 21 ans restent majoritaires (75,0%) mais en baisse par rapport à 2024

Cette évolution s'explique par :

- L'allongement de la durée de séjour (15 mois vs 10 mois) qui favorise l'avancée en âge sur place
- Une meilleure rétention des jeunes jusqu'à leur insertion professionnelle complète
- Une diminution des orientations de mineurs apprentis très jeunes (16-17 ans)

Le public reste conforme à la cible Habitat Jeunes (92% ont moins de 25 ans), mais avec un accompagnement qui s'étend sur une période plus longue, cohérente avec les parcours d'insertion actuels.

► Ressources des résidents en 2025



Nous observons une amélioration globale de la situation financière :

- Diminution de la précarité extrême : les jeunes avec moins de 488 €/mois passent de 28% à 18%
- La tranche 488-836 € reste stable à 34% (seuil de précarité)
- Forte progression de la tranche intermédiaire (836-1019 €), passant de 16% à 24%
- Légère progression des ressources élevées (>1201 €)
- Globalement, 52% des résidents vivent avec moins de 836 €/mois (contre 62% en 2024)

Cette amélioration est le reflet de l'évolution du profil des jeunes accueillis :

- Allongement des séjours = plus de temps pour stabiliser les ressources
- Âge légèrement plus élevé = meilleure insertion professionnelle
- Niveau scolaire supérieur = accès à des emplois mieux rémunérés

Nous avons malgré tout un maintien d'une précarité importante : 52% vivent encore sous le seuil de 836 €/mois

L'amélioration des ressources explique partiellement la baisse des demandes APL (109 contre 136 en 2024) car les jeunes ont des revenus plus élevés. Cependant, la très forte augmentation des suivis individuels (264 contre 76) montre que ces jeunes, bien qu'ayant des ressources légèrement supérieures, nécessitent un accompagnement social renforcé pour stabiliser leur situation

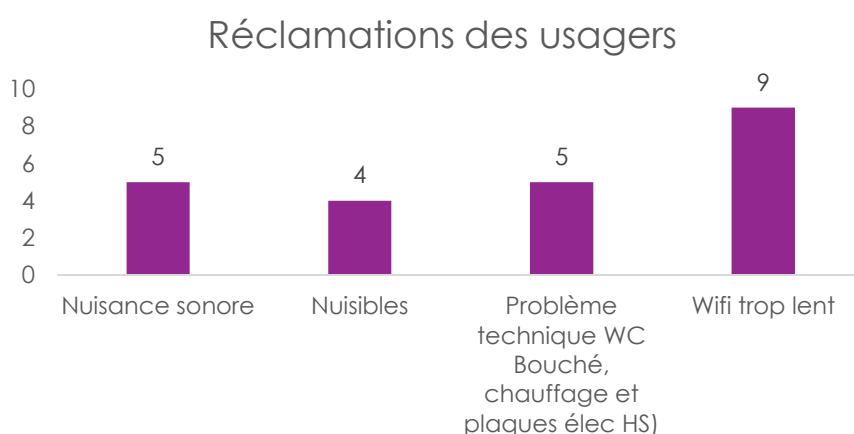
► Évènements indésirables et réclamations des usagers

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'association ALTHÉA s'est dotée d'outils et de procédures qui lui permettent d'assurer un meilleur suivi des évènements indésirables (EI) et évènements indésirables graves (EIG) auxquels les résidents et les équipes sont confrontés. L'association peut ainsi y apporter les meilleures réponses. Les évènements indésirables graves sont systématiquement remontés à la direction générale de l'association et aux autorités de tutelles concernées (DDETSPP et/ou ASE). En 2025, nous avons recensé 27 évènements indésirables et 7 évènements indésirables graves au sein des FJT (dégradations, violences, comas, malaises, troubles du comportement, manquements au règlement, problèmes techniques, vols).

On observe que :

- Les incidents les plus fréquents sont la présence de nuisibles (5), les problèmes techniques (4), les agressions (4) et l'insécurité/intrusion (4).
- Les blessures d'un salarié sont rares, avec seulement 1 signalement.
- Les dégradations (3), problèmes de santé (2), ascenseur (2) et alarme/fuite de gaz (2) sont peu fréquents.

La majorité des incidents concerne des problèmes d'ordre matériel ou de sécurité, plutôt que des blessures directes aux personnes. Cela montre un besoin de vigilance sur la maintenance et la prévention contre les nuisibles et la sécurisation du site.



Pour les 23 réclamations, on observe que :

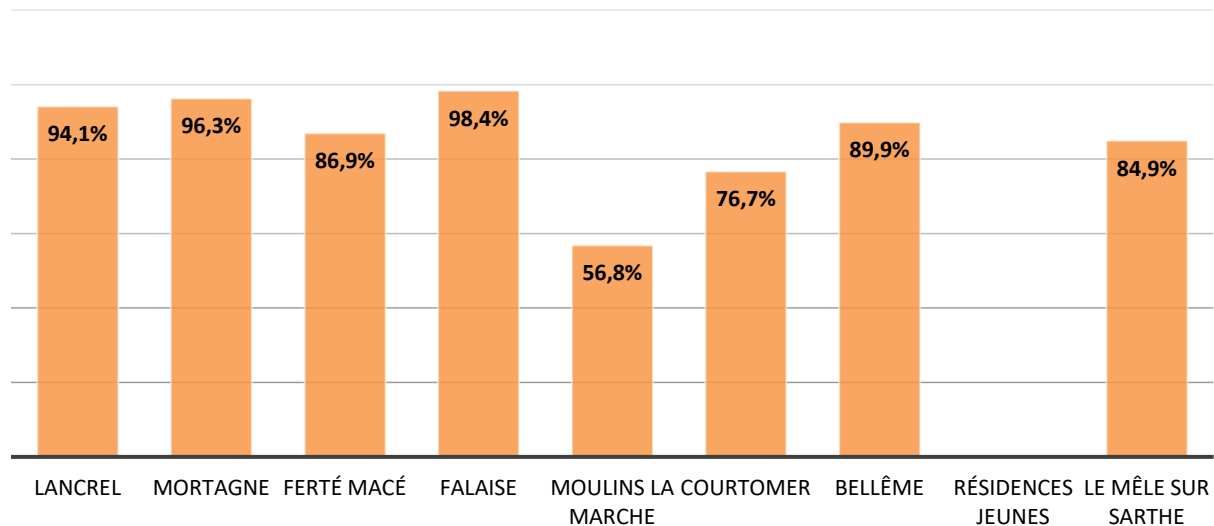
- La plainte la plus fréquente concerne le Wi-Fi trop lent (9 signalements).
- Les nuisances sonores et problèmes techniques (WC bouché, chauffage, électricité) sont également notables avec 5 signalements chacun.
- La présence de nuisibles fait l'objet de 4 réclamations.

ALTHÉA a pleinement conscience que le confort des résidents est un élément majeur de la qualité d'accueil au sein d'un FJT. En 2025 le FJT d'Alençon a dû faire face à une prolifération de nuisibles (cafards et punaises de lit). Sur l'année 2025, une désinsectisation globale d'un montant de 9 525 € a été effectuée ce qui a permis de réduire drastiquement la présence de ces nuisibles.

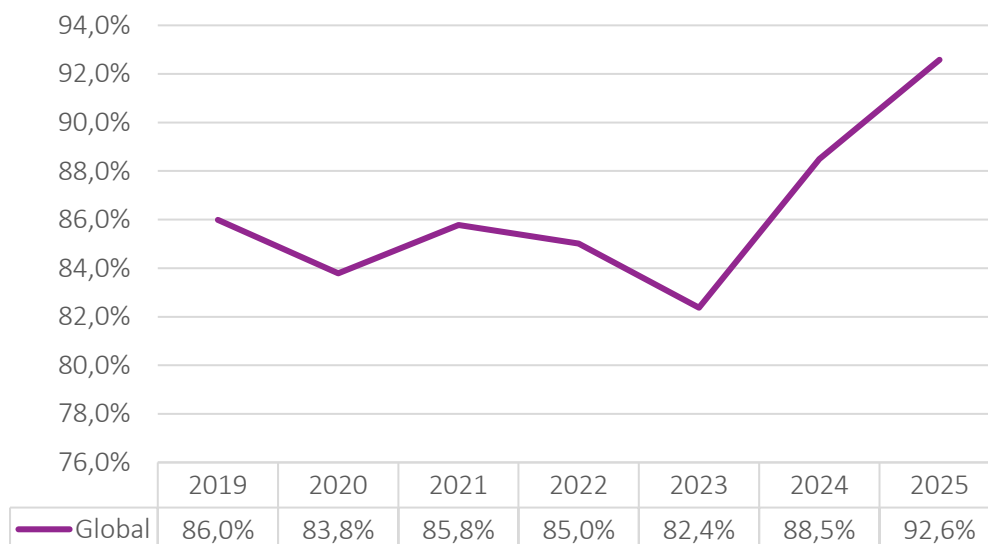
Un programme de sécurisation du site est en cours avec des travaux sur les issues de secours et l'accès aux logements par badge électronique.

► **Taux d'occupation et durée moyenne de séjour :**

TO par établissement 2025



Evolution TO 2019 - 2025



Les taux d'occupation en 2025 évoluent très favorablement par rapport aux autres années et sont les taux les plus élevés depuis 2019.

Les sites suivants montrent un redressement du taux d'occupation ou un taux d'occupation particuliers :

- Bellême : augmentation spectaculaire après la baisse de 2024, en passant de 74,6% à 89,9%
- Alençon : amélioration continue en passant de 87,7% à 94,1%
- Mortagne au Perche : niveau important maintenu avec 96,3%
- Falaise : quasi-complet (98,4%)

► **Durée moyenne de séjour**

En 2025, la moyenne des séjours pour l'Habitat Jeunes est de 15 mois contre 11 mois l'année dernière.

Éléments notables :

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses évolutions ou changements importants au sein du service. Elle a notamment débuté par l'arrivée d'une nouvelle directrice en janvier 2025, apportant une nouvelle dynamique à la structure.

Afin de renforcer l'organisation interne et de mieux répartir les responsabilités, un poste de Cheffe de service Habitat Jeunes / Mineurs Non Accompagnés a été créé en septembre 2025. Cette évolution a permis de soulager la Direction du service dans le suivi opérationnel des équipes et d'assurer un encadrement plus rapproché au quotidien.

L'équipe a retrouvé une stabilité en 2025. Elle est désormais complète et opérationnelle, offrant un cadre de travail plus serein et favorable au développement des projets.

L'année 2025 a également été marquée par l'obtention de plusieurs subventions, témoignant de la reconnaissance des actions menées et du travail réalisé auprès des jeunes accueillis. Parmi celles-ci figurent notamment :

- La subvention PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) de l'ARS : soutient les actions menées auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, pour améliorer leur accès à la prévention et aux soins. Elle permet de renforcer l'accompagnement santé et l'orientation vers les dispositifs adaptés
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Action Logement pour la gestion des fluides afin de sensibiliser jeunes aux écogestes, à la transition écologique
- Le FONJEP : apporte un soutien au maintien d'un poste au sein de la structure, favorisant la stabilité des équipes. Il contribue à renforcer l'accompagnement social et éducatif des jeunes accueillis en Habitat Jeunes
- Le soutien de la CAF du Calvados (CAF 14) pour les investissements réalisés sur le site de Falaise.

Par ailleurs, différentes conventions ont été mises en place ou renouvelées, renforçant les partenariats existants et ouvrant de nouvelles perspectives de collaboration. Ces conventions concernent notamment :

- Unis Cité,
- Le programme AGIR avec Coallia
- Planeth patient
- L'IME du Perche,
- La PJJ,
- Le CROUS.
- Les Promeneurs du Net avec les CAF14 et CAF61

Enfin, l'équipe s'est mobilisée tout au long de l'année en participant à plusieurs événements extérieurs, tels que des portes ouvertes et des forums des métiers du secteur social. Ces actions ont contribué à valoriser le travail de la structure, à renforcer sa visibilité et à consolider son ancrage dans le réseau partenarial.

► Valeur ajoutée de l'accompagnement :

Nbre de demandes APL traitées

En 2025, 109 demandes APL ont été traitées

Nbre de demandes FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

En 2025, nous avons sollicité le FSL pour 6 résidents.

Nbre de jeunes qui ont un CEJ (Contrat Engagement Jeune)

En 2025, nous avons accueillis 20 jeunes en CEJ

Nbre de suivi individuels

264 suivis de résidents en difficulté en 2025 contre 76 suivis en 2024. Ce chiffre continuera à augmenter avec la mise en place systématique des Contrat d'Accompagnement Individualisé

► Animations

Actions conduites sur 3 sites :

➤ Alençon :

- Sessions code de la route
- Ateliers cuisine thématiques (pays, événements, saisons)
- Compétition "un dîner presque parfait"
- Activités sportives (courses à pied, randonnée)
- Ciné débat
- Sorties culturelles (After Work, match de foot)
- Loisirs variés (bowling, laser game, billard, pétanque, blind test, jeux de société, murder party)

➤ La Ferté Macé :

- Code de la route
- Sensibilisation au tri des déchets
- Molky, volley ball
- Canoë kayak (inter FJT ALTHEA)
- Laser game (inter FJT URHAJ)
- Chandeleur
- Repas de fin d'année
- Apéro quiz

➤ Falaise :

- Sorties extérieures (Fête Foraine, canoë kayak à Pont d'Ouilly)
- Temps de convivialité (soirée fine d'année, galette des rois, crêpes, dîner presque parfait)
- Actions éducatives (atelier diététicienne, fabrication produits ménagers, jardinage)
- Mobilité (séjour URHAJ, rencontre HAJ)
- Participation citoyenne (élections CVS, vie collective)

► Partenariats

- Les acteurs locaux de la jeunesse : missions locales, centres de formation, centres sociaux, Bureau Information Jeunesse...
- Les services et établissements éducatifs et médicaux sociaux (Institut Médicoéducatif du Perche, MECS « des Petits Châtelets », le FDE, la PJJ, ...) qui nous sollicitent afin de travailler l'autonomie et la professionnalisation de jeunes qu'ils accueillent.
- L'Union Nationale Habitat Jeunes (UNHAJ) et son instance régionale, URHAJ qui permettent de centraliser et de mutualiser les fonctions nécessaires aux adhérents : communication, formation, diagnostic, prospective et développement.
- Les collectivités territoriales qui nous sollicitent pour des études sur les besoins des jeunes et la gestion de résidences sur leur territoire.
- Les partenariats éducatifs et financiers : La CAF, Le Conseil Départemental, La DDETSPP, Le FONJEP, l'ARS, Action logement.

L'année 2025 a été marquée par une remobilisation significative de l'implication des jeunes au sein de nos structures. Grâce à la mise en place d'activités variées et adaptées à leurs attentes, nous avons su renforcer leur participation et susciter un engagement plus actif. Les animations proposées, notamment autour des thématiques de la santé et de la convivialité, ont rencontré une réelle adhésion des résidents, contribuant à restaurer une dynamique collective positive. Par ailleurs, chaque FJT dispose désormais d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS), consolidant ainsi la participation des jeunes à la vie et au fonctionnement des établissements.

Photos animations



Sortie du FJT FERTE MACE et du FJT FALAISE à Pont d'Ouilly en partenariat avec URHAJ



Séance volley 20/05/2025 au Lac de la Ferté





Sensibilisation au tri sélectif avec le SIRTOM de la Ferté Macé 17/06/2025

Confection Galette des rois avec les résidents de Falaise 23/01/2025



Jeu pour apprendre à gérer son budget Falaise le 17/07/2025

Sortie des résidents de Falaise à la Fête Foraine de Caen le 15/05/2025



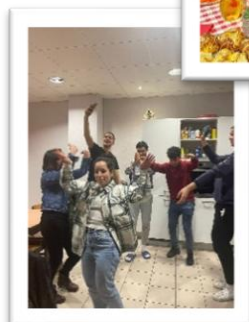
Séjour au ski projet mobilité avec URHAJ 03-2025



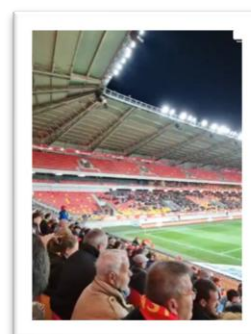
Les résidents du FJT Alençon fête Noel 2025 au restaurant



Un diner presque parfait au FJT Alencon



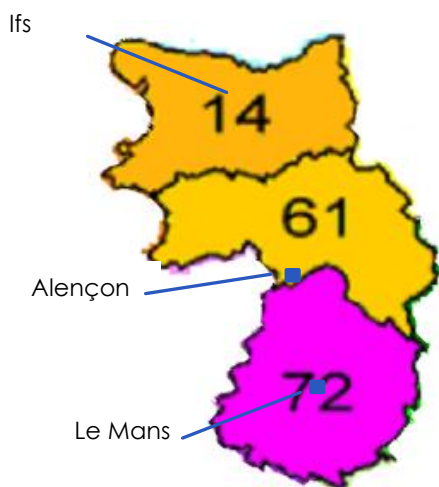
Les résidents HJ et MNA ont pu voir un match FC
Le Mans en Novembre 2025



Sortie Bowling Mars 2025

Pôle Accueil des étrangers

■ Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) :



ALTHÉA compte aujourd'hui **3 Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile** répartis sur 2 régions (Normandie et Pays de la Loire) et 3 départements (**Calvados**, **Orne** et **Sarthe**).

Les 3 CADA représentent une capacité totale d'accueil de **411 places** dont 291 places en Normandie (Alençon et Caen) et 120 places en Pays de la Loire (Le Mans).

Les résidents sont hébergés dans des logements sociaux en diffus que nous captons auprès des différents bailleurs sociaux.

Aujourd'hui nous disposons d'un parc de **95 appartements**.

— Les missions des CADA

Une nouvelle loi a été votée le 26/01/2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration. Les dispositions de cette loi sont entrées en vigueur à la suite des décrets d'application des 14 et 16 juillet 2024.

Un nouveau décret paru le 03/01/2026 précise les nouvelles règles applicables aux CADA qui doit être complétées par l'adoption de 3 arrêtés relatifs au cahier des charges, au règlement de fonctionnement et au contrat de séjour.

Cette nouvelle convention précise que le nombre de résidents pour 1 ETP ne peut excéder 25 personnes accueillies, quand les conventions précédentes prévoyaient 15 résidents maximum pour 1 ETP.

Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Ces missions recouvrent différentes interventions :

- ▶ **Accueil** : présentation de la structure, du règlement de fonctionnement et du règlement intérieur ;
- ▶ **Accompagnement social** : ouverture des droits à la CMU, suivi médical (première visite médicale), ouverture d'un compte bancaire, inscription à l'école des enfants, transcrire le récit des demandeurs d'asile pour permettre l'introduction de la demande d'asile auprès de l'OFPRA ;
- ▶ **Préparation à la sortie** : informer les demandeurs d'asile sur les suites données à l'instruction de leur demande d'asile :
 - Soit l'obtention du statut de réfugié et, dans cette hypothèse, les accompagner vers l'accès au logement social et vers l'emploi,
 - Soit le rejet de la demande d'asile et, dans cette hypothèse, les informer sur les voies de recours et les dispositifs d'aide au retour.

Ils sont orientés dans nos structures par l'Office Français de l'Immigration et de l'Insertion (OFII).

Les demandeurs d'asile sont hébergés dans des logements en diffus, par famille, ou en cohabitation. A l'issue de leur procédure d'asile, qu'ils bénéficient ou non de la protection internationale, ils doivent quitter le CADA pour s'orienter vers des structures adaptées à leur nouveau statut.

— L'équipe CADA

L'ensemble de nos CADA compte **28 salariés** (27,6 ETP). Cela correspond à un taux d'encadrement de 1 ETP pour 15 résidents, conformément à l'ancienne réglementation. Ce sont essentiellement des intervenants socio-éducatifs, mais chaque CADA compte aujourd'hui un intervenant social en charge de la gestion locative, un technicien de maintenance, un assistant de direction et un directeur. Le CADA du Mans compte également un intervenant social en charge des affaires juridiques.

— L'activité des CADA

Les équipes des CADA accueillent, hébergent et accompagnent les demandeurs d'asile tout au long de leur procédure. A l'issue de cette procédure, qu'ils bénéficient de la protection internationale ou pas, ils doivent quitter le CADA pour s'orienter vers des structures adaptées à leur nouveau statut, ou vers des hébergements d'urgence lorsque cela est possible.

Chiffres clés du CADA d'Alençon : 162 places

- ⇒ Taux d'occupation 2025 : 96% (89% en 2024)
- ⇒ Taux de rotation en 2025 : 53% (77% en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes hébergées en 2025 : 241 personnes (277 en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes présentes au 31/12/2025 : 155 personnes
- ⇒ Nombre de journées réalisées : 56 825
- ⇒ Durée moyenne de séjour : 17,40 contre 12,03 mois en 2024
- ⇒ Nombre de nationalités représentées : 33

Chiffres clés du CADA de Caen : 129 places

- ⇒ Taux d'occupation 2025 : 96% (91% en 2024)
- ⇒ Taux de rotation 2025 : 84% (72% en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes hébergées en 2025 : 213 (220 personnes en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes présentes au 31/12/2025 : 123
- ⇒ Nombre de journées : 45 008
- ⇒ Durée moyenne de séjour : 18 mois contre 12,91 mois en 2024
- ⇒ Nombre de nationalités représentées : 36

Chiffres clés du CADA du Mans : 120 places

- ⇒ Taux d'occupation 2025 : 99,6% (97% en 2024)
- ⇒ Taux de rotation 2025 : 61% (69% en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes hébergées en 2025 : 184 personnes (196 en 2024)
- ⇒ Nombre de personnes présentes au 31/12/2025 : 115 personnes
- ⇒ Nombre de journées : 43 623
- ⇒ Durée moyenne de séjour : 13,80 mois contre 18,60 mois en 2024
- ⇒ Nombre de nationalités représentées : 24

► Typologie des demandeurs d'asile :

Top 3 des nationalités les plus représentées

Dans les 3 CADA, nous observons de plus en plus de nationalités : **93 nationalités ont été recensées.**

La nationalité Congolaise est fortement représentée sur l'ensemble des 3 dispositifs.

Les 3 nationalités les plus représentées sur le CADA 14 sont : la nationalité Congolaise RDC, Géorgienne et Angolaise.

Sur CADA 61 : Comme l'an passé, la nationalité la plus fortement représentée est la nationalité Afghane, suivie de la nationalité Congolaise et Nigériane.

Sur le CADA 72 : Les nationalités majoritaires sont : la nationalité Guinéenne, Congolaise et Ivoirienne.

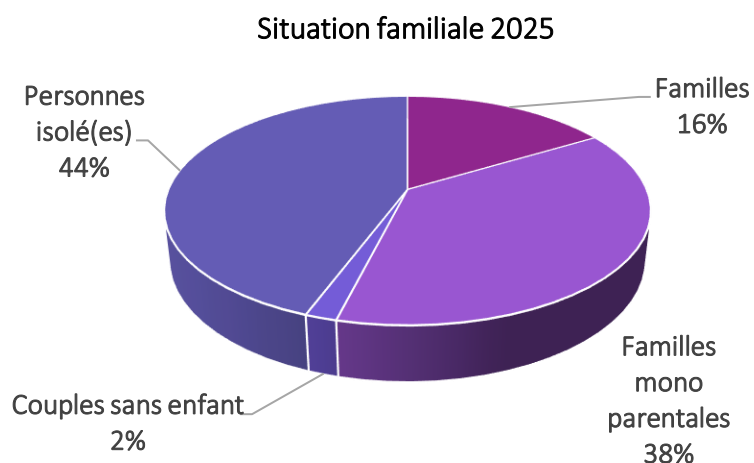
	CADA 14	CADA 61	CADA 72
1	CONGOLAISE RDC	AFGHANE	GUINEENNE
2	GEORGIENNE	CONGOLAISE RDC	CONGOLAISE BRAZ
3	ANGOLAISE	NIGERIANE	IVORIENNE

Composition familiale

Sur l'année 2025, les compositions familiales les plus représentées sont les personnes isolées et les familles monoparentales.

Au global, nous avons accueilli 44% de personnes isolées et 38% de familles monoparentales.

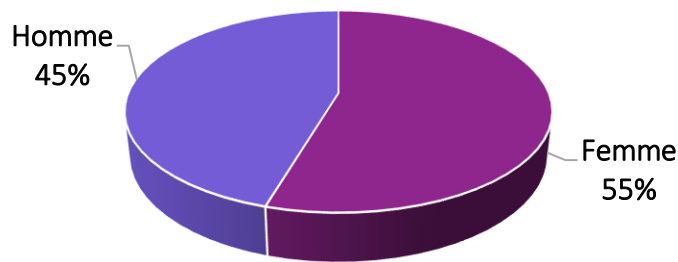
Nous observons une différence entre les CADA puisque le CADA 61 ainsi que le CADA 14 ont accueilli majoritairement des personnes isolées (48 personnes pour le CADA 14 / 60 personnes pour le CADA 61). A l'inverse, le CADA 72 a accompagné majoritairement des familles composées exclusivement de mères avec leurs enfants en bas âge (33 familles Monoparentales et 16 personnes isolées).



Sur les CADA 14 et 72, il y a une majorité de femmes accompagnées qu'elles soient en couple ou seules avec leurs enfants. La vulnérabilité de ces femmes peut s'ajouter à celle de la présence de leurs enfants souvent en bas âge. Elles demandent une protection en France pour elles-mêmes mais également dans certaines situations pour leurs filles qu'elles souhaitent protéger de l'excision.

Par ailleurs, pour le CADA 61, les hommes isolés sont davantage représentés car l'établissement dispose de 27 places hommes isolés (dont 12 fléchées), réparties dans 9 logements diffus. Toutefois la proportion reste très équilibrée car l'établissement a accueilli 60 femmes sur l'année contre 67 hommes.

Répartition Hommes Femmes



La population accueillie se compose majoritairement de personnes de genre féminins sur les 3 CADA dont :

- 135 personnes de sexe féminin au CADA 14 contre 78 de sexe masculin
- 122 personnes de sexe féminin au CADA 61 contre 120 de sexe masculin
- 92 personnes de sexe féminin et 92 de sexe masculin au CADA 72.

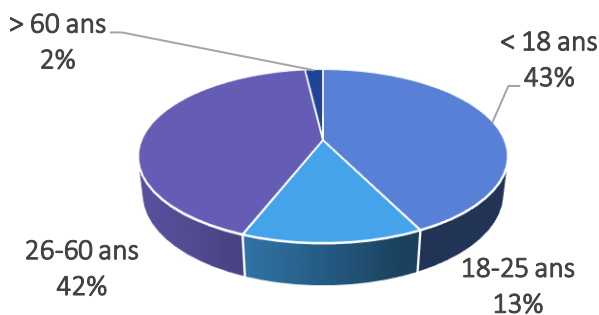
Au global, la répartition s'équilibre avec 349 personnes de sexe féminin et 290 de sexe masculin.

Répartition par tranche d'âge

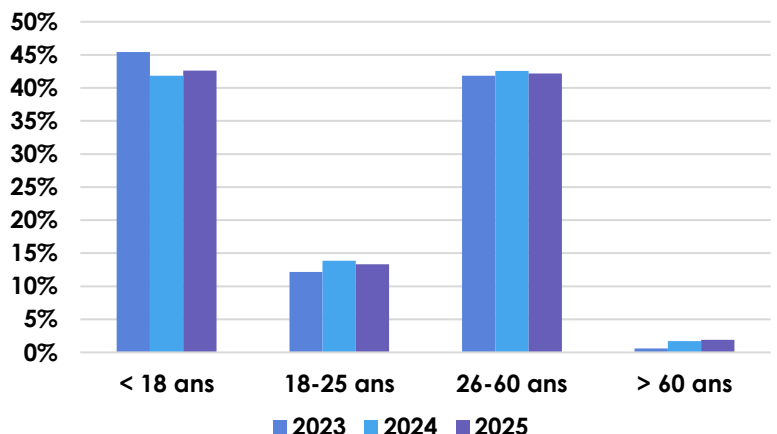
Depuis 2020, la répartition des tranches d'âge reste stable avec majoritairement des enfants de moins de 18 ans, suivi de près par les adultes entre 26 et 60 ans.

Sur les 3 CADA, le public est majoritairement âgé de 26 à 60 ans ce qui représente un impact conséquent sur l'accompagnement social global.

Age des résidents en 2025



Evolution âge des résidents 2023-2025

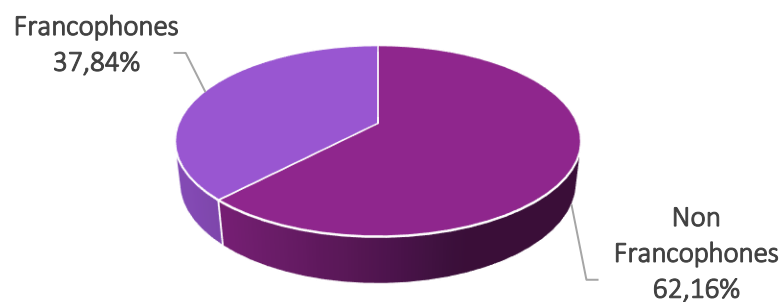


Nombres de Francophones

62,16% des personnes majeures accueillies (y compris les enfants majeurs) ne sont pas francophones. Ainsi, nous ne sommes pas soumis à l'obligation de constituer un Conseil de Vie Sociale car la majorité de nos publics est allophone. Toutefois, une instance de participation des usagers est effective sur les 3 CADA.

Sur les CADA 14 et 72, la part des non francophones est légèrement majoritaire avec respectivement 52,7% et 53,7% du public accueilli. La part des francophones augmente d'une année sur l'autre pour s'établir désormais à 47,3% sur le CADA de Caen et à 46,3% sur celui du Mans.

Sur Alençon, le public est encore largement non francophone : 81% du public est allophone, ce qui implique des coûts d'interprétariat plus importants que sur les 2 autres structures.



Nombre de résidents

Sur l'année 2025, nous avons accueilli au global **638 résidents présents contre 693 en 2024**, ce qui correspond à une diminution de 8% par rapport à l'année 2024. En effet, sur les 3 CADA, les entrées ont été moins nombreuses que l'année passée et notamment sur le CADA d'Alençon qui comptabilise 46 personnes de moins qu'en 2024.

Ce chiffre s'explique par la présence en indue de personnes bénéficiaires de la protection internationale ainsi que du maintien des personnes déboutés. Le CADA 61 veille toutefois au respect scrupuleux de la réglementation et travaille en étroite collaboration avec les services de l'État. Sur l'année 2025, 9 mises en demeures ont été engagées par la Préfecture et 7 Référé Mesure Utile (RMU) ont été introduits, dont l'exécution n'a pas encore aboutie avec le recours de la force publique. Il est important de souligner que sur la période, le tribunal administratif a rejeté une requête de la Préfecture pour une famille de 6 personnes, bénéficiaire de la protection internationale, les autorisant à se maintenir au-delà des délais réglementaires.

Sur le CADA 72, on relève 3 mises en demeure et 3 RMU pour les 3 familles en présence indue déboutée. Tous les ménages dans cette situation font l'objet d'une procédure de Référé Mesure Utile ordonnancée par Huissier. Un lien étroit est établi avec la DDETS qui propose des sorties sur le 115 tout le long de cette procédure. Sur le CADA 14, une seule démarche a été engagée dans ce sens.

Nombre de résidents bénéficiant d'un suivi psychologique

Sur les 638 résidents présents en 2025, **87 personnes** ont eu un suivi psychologique régulier, soit 13,6% du public accueilli. 13 dossiers MDPH ont été déposés et 15 demandes de régularisation pour raison de santé dont 7 pour parents d'enfants malades.

Nous regrettons de constater que 34 personnes ont été en défaut de soins, soit 5,3% des résidents, dû à la mesure de carence des trois mois, comptée à partir de la date d'enregistrement au guichet unique, qui ne leur permet pas d'avoir accès à une complémentaire santé solidaire. D'autre part, la désertification médicale dans nos territoires explique également l'absence d'accès aux soins quand bien même les droits seraient ouverts. Ces personnes accueillies ne peuvent donc pas consulter un médecin ou un spécialiste.

Pour pallier au défaut de soins observé sur le CADA 61 et le CADA 72, les structures sont amenées à orienter les résidents vers des départements limitrophes et en région Parisienne, ce qui implique des frais de transport très importants pour les établissements.

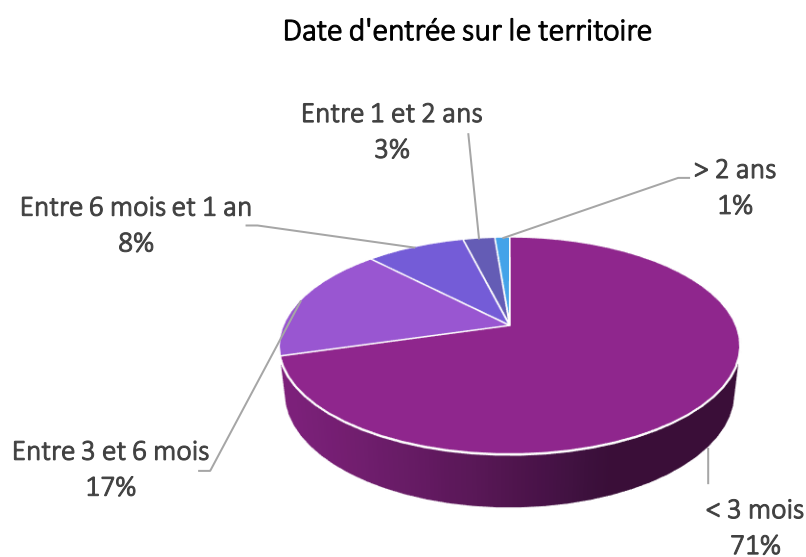
Date d'entrée sur le territoire

La majorité des personnes accueillies en CADA soit 71%, sont présentes sur le territoire depuis **moins de 3 mois**, ce qui implique un accompagnement social renforcé en raison de la méconnaissance du système français et pour certains, de la langue.

L'arrivée récente ne permet pas le versement immédiat des droits à l'allocation pour demandeurs d'asile (délai de 45 jours suite au passage au guichet unique) et à la couverture santé (délai de 3 mois de présence sur le territoire).

Cette absence de ressources et les difficultés d'accès aux soins renforcent la vulnérabilité du public. Cela nécessite une adaptation de nos pratiques à ce nouveau profil de demandeurs d'asile et occasionne une charge de travail accrue :

- Introduction (plus fréquente) des dossiers de demande d'asile auprès de l'OFPPA ;
- Délivrance d'aides d'urgence en raison de l'absence de ressources ;
- Accompagnement physique plus fréquent vers les administrations/associations/établissements de santé ;
- Nécessité de recourir à l'interprétariat téléphonique lors des entretiens.



Volume d'heures d'interprétariat

Nous observons une disparité de recours au service d'interprétariat entre les 3 CADA, qui résulte des taux de rotation, de la capacité d'accueil, de l'hétérogénéité constatée sur les dates d'entrée sur le territoire ainsi que des nationalités des résidents.

En effet, le CADA d'Alençon a eu recours à 418 h d'interprétariat contre 669h l'année passée, du fait de l'accueil de personnes francophones en plus grand nombre. L'établissement s'est également doté d'un nouvel outil d'interprétariat, le Vasco Translator. Ce dispositif de traduction instantanée permet de faciliter les échanges entre les professionnels et les résidents. Il propose une traduction orale et écrite en temps réel dans de nombreuses langues.

Le CADA 72 et le CADA 14 restent sur un volume d'interprétariat plus restreint : avec 107h sur le CADA 72 contre 377h l'année précédente et sur le CADA 14, 90h contre 426h en 2024.

► Évènements Indésirables

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'association ALTHÉA s'est dotée d'un logiciel qualité « QUALINEO » et de procédures qui lui permettent d'assurer un meilleur suivi des évènements indésirables (EI) et des évènements indésirables graves (EIG) auxquels les équipes sont confrontés, afin d'y apporter les meilleures réponses. La mise en place de Comités de Direction qualité en présence des directeurs d'établissement est effective et en cours de structuration suite à la nomination d'un nouveau Directeur Général en 2026.

Les évènements indésirables graves sont systématiquement remontés à la direction générale de l'association et aux autorités de tutelles concernées (DDETSPP). 2025 a été marquée par la dématérialisation des EIG qui passent désormais par la plateforme « démarches simplifiées ».

En 2025, pour le CADA 61, nous avons recensé au total 6 EIG. Cela correspond à 1 véhicule de service incendié, 3 situations de maltraitance envers les usagers (violences conjugales, violences physiques), 1 acte de malveillance envers la structure (intrusion d'une personne dans un logement), 1 sinistre (fuite d'eau récurrente dans le hall d'accueil du CADA).

Nous comptabilisons par ailleurs 12 évènements indésirables correspondant à la présence de nuisibles (punaises de lit), dégradation volontaire d'une porte d'entrée, problèmes relationnels avec une famille, problèmes de santé de 2 usagers avec recours au service de secours.

Pour le CADA 72 : 2 EIG

- Apparition importante de moisissures pouvant entraîner des risques pour la santé
- Une ordonnance de placement d'un mineur suite à son hospitalisation

Et 2 EI :

- Violence conjugale sans dépôt de plainte
- Dysfonctionnement concernant la saisie des EIG en cas d'absence du Directeur

L'ensemble de ces EI/EIG ont été clôturé suite aux actions entreprises

Pour le CADA 14, il y a eu 8 Évènements Indésirables dont 3 Graves :

- Un pour agression sexuelle dans le cadre d'un co-hébergement
- Un pour une personne en refus de soin suite à un pronostic vital engagé s'apparentant à un suicide
- Un pour dysfonctionnement dû à un incident météorologique rendant impossible le retour des personnes sur leur lieu d'hébergement (neige abondante)

Les 5 autres sont :

- Une perturbation dans l'organisation du service
- 2 situations de comportement violent entre les usagers au sein de 2 cohabitations où la gestion du quotidien entraînaient des conflits

- 2 décès ont eu lieu lors de l'hospitalisation : Une femme seule avec sa fille de 16 ans (la famille présente a pu prendre le relais pour l'hébergement et l'autorité parentale). Une autre femme est décédée ; son mari et son fils majeur ont pu se maintenir dans le CADA.

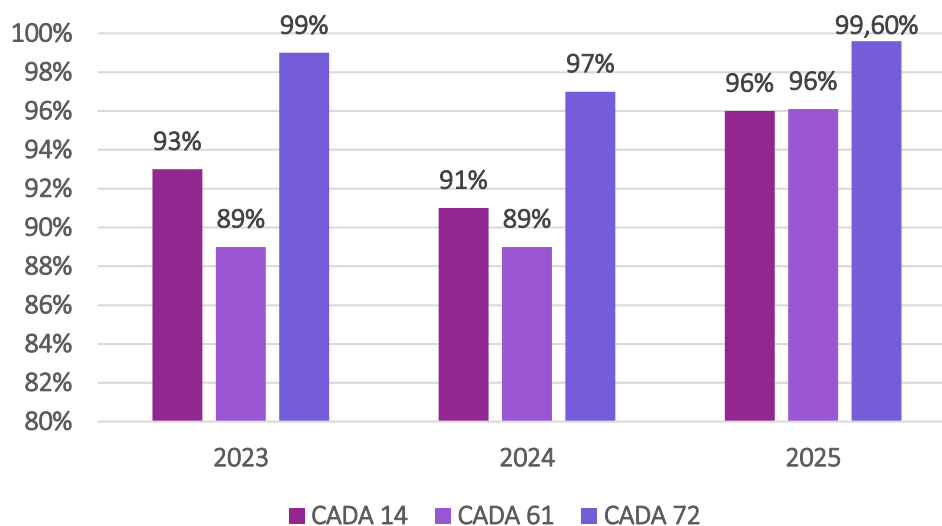
► **Taux d'occupation, durée moyenne de séjour et taux de rotation :**

Les 3 CADA comptabilisent 97% de taux d'occupation soit 0,5 point de moins que le nouveau taux cible fixé dans les nouvelles conventions.

Cela représente une amélioration de 5 points au regard de l'année précédente où le taux d'occupation était de 92% en moyenne sur les 3 CADA.

Cette progression est marquée pour les 3 CADA où les taux s'établissent à 96% sur le CADA 14, 96% à Alençon et 99,6% sur la Sarthe.

Évolution des taux d'occupation

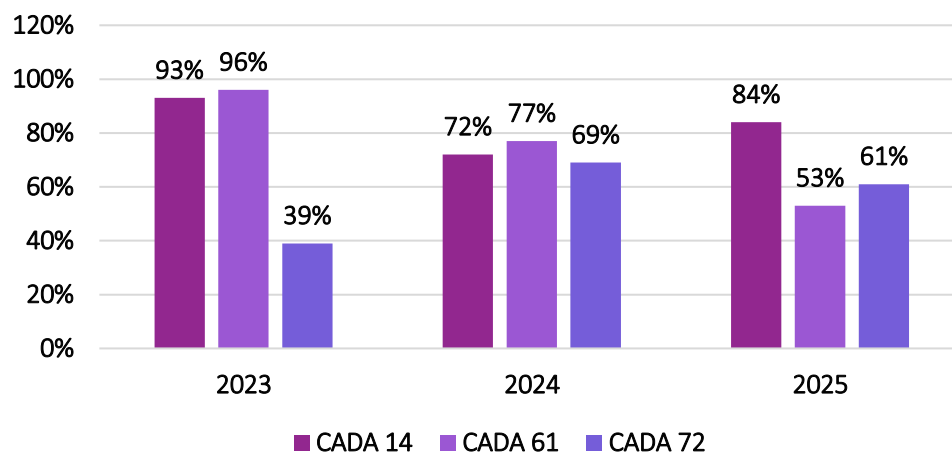


Évolution des taux de rotation :

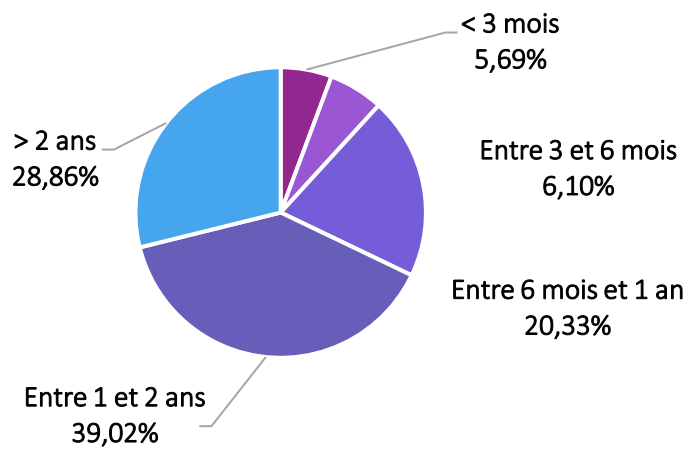
Le taux de rotation sur l'ensemble des trois CADA est de 66% contre 73%, soit une diminution de 7 points par rapport à l'année dernière.

Ce taux est à mettre en lien avec les présences indues qui se maintiennent au-delà des délais réglementaires et les appartements qui nécessitent des remises en état créant ainsi des indisponibilités.

Evolution des taux de rotation



Durée de séjour



La durée moyenne de séjour en 2025 est de plus de 16 mois (16,4 mois).

Pour les CADA 14 et 72, la majorité des personnes reste au CADA entre 1 an et 2 ans : 45 personnes pour le CADA 14 et 25 personnes pour le CADA 72.

Sur le CADA 61 on observe qu'un nombre important (30 personnes) se maintiennent au-delà de 2 ans. Comme indiqué dans le graphique, la majorité des personnes s'est maintenue entre 1 an et 2 ans, soit 39,02%, et 28,86% ont séjourné plus de 2 ans. Par ailleurs, on peut noter que sur les 3 CADA, 14 personnes sont sorties moins de 3 mois après leur entrée en structure.

Durée moyenne des procédures (OFPRA / CNDA)

La durée moyenne de la procédure OFPRA s'est allongée par rapport à l'année dernière. Elle est de 8 mois en 2025 contre 6,3 mois en 2024.

La durée de la procédure CNDA diminue légèrement en passant de 6 à 5 mois en 2025.

► Bilan des dossiers juridiques / régularisations / ARV :

En 2025, 412 décisions ont été rendues contre 292 en 2024. Le nombre de réponses a augmenté sur les 3 CADA avec une nette progression sur le CADA d'Alençon qui enregistre 59 réponses de plus qu'en 2024 (32 de plus sur le CADA du Mans et 29 sur celui de Caen).

L'OFPRA a rendu le plus de décisions soit 68,9% contre 31,1% à la CNDA.

Les décisions sont négatives dans la majorité des cas que ce soit à l'OFPRA 72,2%, ou à la CNDA 69,5%.

Cette année, contrairement à l'année dernière, le taux de reconnaissance est plus élevé à la CNDA qui rend 30,5% de décision favorable contre 27,8% à l'OFPRA.

De fortes disparités sont à noter entre les 3 départements.

En effet, c'est sur le CADA de l'Orne qu'il y a eu le plus de décisions en 2025 avec 178 réponses aux dossiers des demandeurs d'Asile.

Le taux de reconnaissance à l'OFPRA est supérieur à la CNDA (40,3% de décision positive à l'OFPRA contre 35,2% à la CNDA).

Cette année, 38,8% des demandeurs d'asile ont eu une réponse positive sur le CADA d'Alençon, que ce soit dès l'OFPRA ou à la CNDA; et 61,2% ont reçu une réponse négative.

Sur la Sarthe, il y a eu 100 réponses aux dossiers des demandeurs à l'OFPRA ou à la CNDA.

32% sont positives contre 68% négatives.

Sur le CADA de Caen, il y a eu 134 réponses en 2025 mais seules 12,7% ont été positives soit 17 réponses positives contre 117 réponses négatives.

11,3% des réponses données par l'OFPRA étaient positives et 16,2% à la CNDA.

L'Aide au Retour Volontaire a pu être mise en place pour 11 personnes. C'est sur le CADA de la Sarthe que les personnes ont souscrits le plus à cette solution (9 personnes / 2 familles) contre 3 personnes sur le CADA 14 et personne n'a sollicité l'ARV sur le CADA 61.

Sur les 412 réponses définitives traitées sur l'année 2025, 58 étaient des personnes en procédures accélérées soit 14%. Seules 2 décisions favorables ont été accordées à l'OFPRA, une sur le CADA 72 et une sur le CADA 14. Seules 5 réponses positives ont été accordées à la CNDA au CADA 61.

Parmi ces personnes en procédure accélérée, 25 personnes ont été déboutés (43%) et 7 (1,7%) ont obtenus un statut.

Nombre de demandes de régularisation

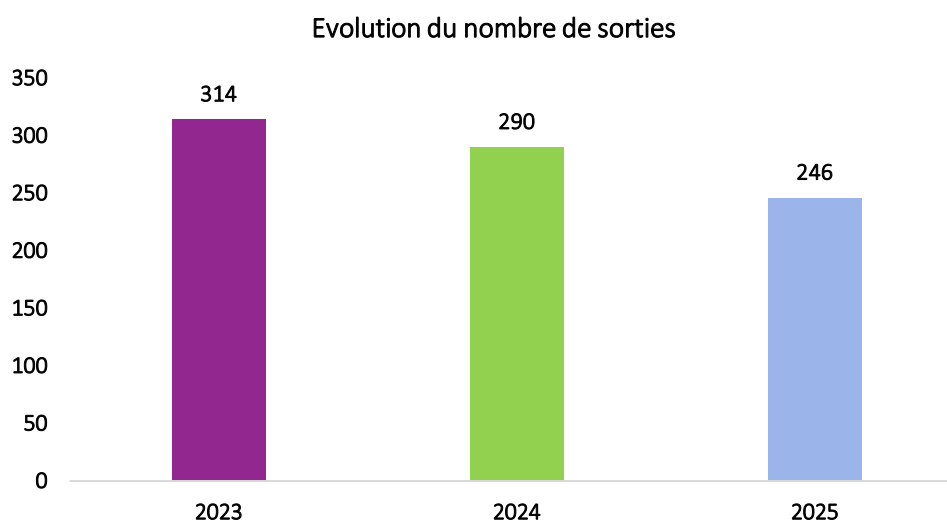
On observe une reprise du nombre de demandes de régularisation avec 49 demandes présentées en 2025 contre **27 en 2024, 34 en 2023** et 53 de dossiers déposés en 2022.

Cette reprise est davantage marquée sur le CADA de la Sarthe où 24 demandes ont été déposées en Préfecture contre seulement 5 l'année dernière.

Nous relevons 11 demandes pour le CADA 61 et 14 pour le CADA 14

Il s'agit notamment de demandes de régularisation au motif de soins ou des demandes faites par les parents déboutés mais dont les enfants ont obtenu une protection au titre de leur demande d'Asile.

► Bilan des Sorties :

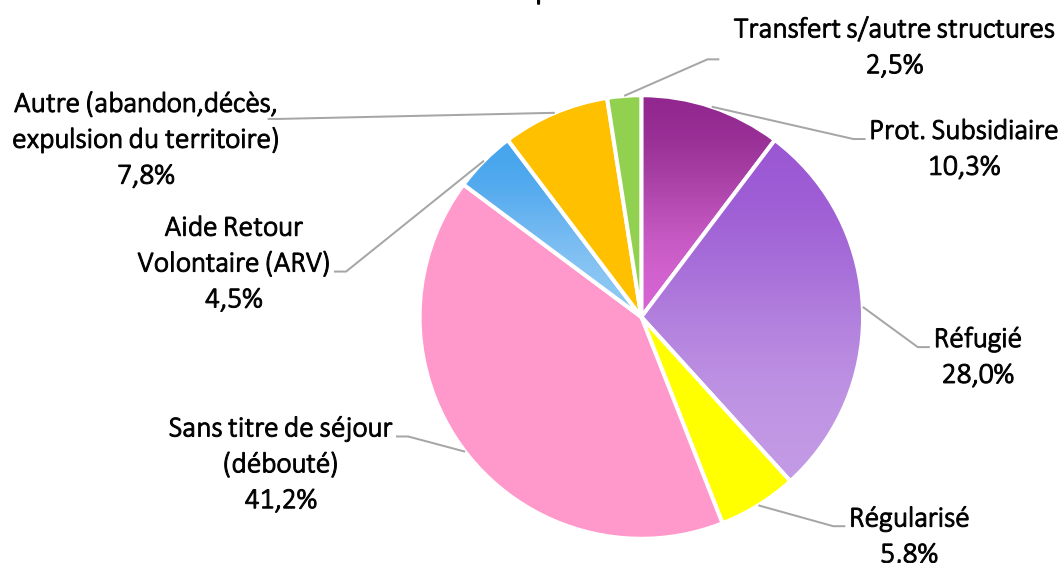


Nous constatons en 2025 une confirmation de la baisse des sorties déjà observée au cours des deux années précédentes. En effet, 246 personnes sont sorties en 2025, contre 290 en 2024, soit une diminution globale significative.

Dans le détail, le CADA d'Alençon enregistre 87 sorties en 2025 contre 117 en 2024, soit une baisse de 30 personnes. Le CADA de Caen présente une stabilité relative avec 90 sorties en 2025 contre 91 l'année précédente. Enfin, le CADA du Mans enregistre une diminution en passant de 81 en 2024 à 69 en 2025.

Cette diminution des sorties peut s'expliquer par un maintien des personnes en indues sur les structures, ce qui nuit à la rotation et à la fluidité des dispositifs.

Situations administratives des personnes à leurs sorties



- 41,2% des personnes sorties en 2025, n'avaient pas de titre de séjour. Aucune expulsion avec le recours aux forces de l'ordre n'a eu lieu. Les personnes sont sorties avant cette mise en œuvre par le biais de solutions individuelles ou par la mise à disposition des places du 115. Le travail de partenariat mené sur les CADA 72 et 14 en lien étroit avec les DDETS a permis la mise à l'abri des personnes concernées avant l'exécution de la procédure.
- 28% des personnes sorties avaient un statut de réfugiés et 10,3% avaient une protection subsidiaire. Cela leur a permis d'accéder au parc de logements sociaux pour 38 personnes (13 familles) ou des solutions intermédiaires sur les CADA 61 et 72 (respectivement 40 et 10 personnes).
- 5,8% sont sortis avec un titre de séjour / régularisation par la Préfecture.
- 7,8% ont quitté les dispositifs pour des motifs divers : il y a eu 2 décès et 1 abandon sur le CADA 14, il y a eu 3 personnes d'une même famille expulsées du territoire, 1 famille de 2 personnes et 2 isolés qui ont abandonné le centre en cours de procédure d'asile. Sur le CADA 61, 9 personnes ont également abandonné le dispositif.
- 4,5% de notre public a pu bénéficier d'une Aide au Retour Volontaire représentant 11 personnes. 2 familles (8 personnes) sont retournées dans leur pays d'origine en cours de procédure car elles n'avaient plus de crainte fondée. 3 personnes isolées ont quitté le CADA 14 selon ces mêmes modalités et aucune sur le CADA d'Alençon.
- 2,5% ont été transférés vers d'autres centres soit 6 personnes : 2 familles sur le CADA 72 ont été transférées sur un autre Centre avec le concours de l'OFII du fait de violences à l'école et se poursuivant sur le quartier donnant lieu dépôt de plainte suite à hospitalisation. 1 personne a été transférée du CADA d'Alençon et éloignée de son épouse du fait de violences conjugales.

► Indus Bénéficiaire de la Protection Internationale (BPI) :

Une personne en indue est une personne qui se maintient au sein de la structure au-delà de la période réglementaire.

Cette période est de 3 mois renouvelable 1 fois avec l'accord de l'OFII, soit 6 mois maximum pour les personnes BPI (bénéficiaires d'une protection internationale). Il est à noter que sur les CADA Normands, il est fréquent que l'OFII 14 accorde des délais plus courts (en deçà de 6 mois), ce qui complexifie les démarches de sortie.

Quant aux personnes déboutées du droit d'asile, cette période s'étend jusqu'à la fin du mois qui suit l'affichage de la décision définitive (soit 1 à 2 mois).

Au 31 décembre 2025, le nombre de personnes réfugiées en présence indue a augmenté puisque nous comptabilisons sur la période **27 personnes au total contre 11 personnes en 2024**. Seuls les CADA 61 et 72 sont concernés. Le CADA d'Alençon recense 18 personnes et le CADA du Mans comptabilise 9 personnes.

Pour le CADA 61, cette situation s'explique notamment par le maintien de 6 personnes pour lesquelles le tribunal administratif a rejeté la requête de la Préfecture de l'Orne en octobre 2025 visant à prononcer la sortie du dispositif. Ces personnes ont ainsi été autorisées à se maintenir au sein du CADA au-delà des délais réglementaires fixés par l'OFII contribuant à l'augmentation du nombre de situations en indu.

D'autres facteurs viennent expliquer ces situations de présence en indu, notamment les difficultés liées à l'ANEF (plate-forme dématérialisée pour les demandes et renouvellement des titres de séjour), l'absence de solutions de logement social disponibles (notamment pour les T1/T2 et T5), ainsi que des retards dans le versement de certaines prestations, telles que le RSA. Ces éléments contribuent à retarder les sorties du dispositif malgré toutes les démarches engagées.

Sur l'ensemble des CADA, nous avons comptabilisé un **taux d'indu de 4% au 31.12.2025 contre 2% en 2024**, ce qui correspond à 5667 journées indues. Les CADA ALTHÉA sont donc en conformité avec les attendus réglementaires.

Indus déboutés

Nous avons distingué les personnes déboutées de la demande d'asile selon 2 critères :

- Présence tolérée ne faisant pas l'objet d'un Référé Mesure Utile,
- Présence non tolérée devant faire l'objet d'une demande de Référé Mesure Utile.

1. Les présences tolérées :

Les parents déboutés d'enfants protégés sont en cours de régularisation et l'OFII autorise le maintien à 3 mois renouvelable une fois et non 1 mois comme pour les autres personnes déboutées.

Il s'agit de 6 familles sur 2025 (contre 12 familles sur 2024) soit 21 personnes en 2025 (contre 31 personnes au 31/12/2024) dont 15 personnes sur le seul CADA 72.

Ces présences représentent 2 143 jours sur l'année 2025 contre 4 753 en 2024.

2. Les présences non tolérées :

12 familles déboutées de leur demande d'asile représentant 49 personnes se sont maintenues au-delà des délais réglementaires au 31.12.2025 : Cela correspond à 4 ménages sur le CADA 14, 5 sur le CADA 61 et 3 sur le CADA 72.

Sur le CADA d'Alençon, les familles sont sorties majoritairement par le biais de solutions individuelles, **aucune orientation n'a pu avoir lieu sur le 115** en raison de l'absence de places disponibles.

Cette situation impacte la rotation du public. Sur la période, nous recensons 9 mises en demeure et 7 référés mesures utiles.

Pour le CADA de Caen, 33 orientations ont eu lieu sur l'hébergement d'urgence (115). Il y a eu une mise en demeure suivi d'une sortie sans recourir au RMU.

Enfin, pour le CADA du Mans, on relève 3 référés mesures utiles au 31.12.2025 et 3 mises en demeure. 13 orientations ont eu lieu sur le 115 et 14 personnes ont trouvé des solutions individuelles.

Sur les 12 ménages déboutés représentant 49 personnes, il y a eu 16 Obligations de Quitte le Territoire Français de délivrées au 31/12/2025 : Celle-ci sont délivrées automatiquement par les Préfectures à la suite d'une décision définitive défavorable : 7 sur le CADA 61, 5 sur le CADA 14 et 4 sur le CADA 72.

Animations & partenariats

Les 3 CADA ont continué le travail de partenariat soit par la signature de nouvelles conventions soit par l'organisation de temps d'animation qui permettent de renforcer les liens entre les résidents et les professionnels.

Ces temps ont différentes visées récréatives, éducatives et/ou pédagogiques. L'objectif étant d'inscrire les résidents dans le tissu associatif local.

Les animations proposées sur 2025– CADA ALTHÉA Le Mans

Des petits déjeuners ont lieu tous les premiers mardis du mois et ont été très apprécié par les personnes accueillies.

Le Conseil de Vie Social créé en 2024, a eu du mal à prendre sa place du fait des départs des membres élus. Toutefois, des temps d'échanges ont permis d'impliquer les hébergés sur l'organisation des temps d'animations collectives.



Ainsi sur le CADA 72, les animations suivantes ont eu lieu :

Date	Types d'animation	Nombre de participants
13/01	Café de la Famille – « Les Écrans »	9 Adultes
22/01	Galette des rois	11 adultes + 11 enfants
30/01	Planning Familial	5 Adultes
14/02	Jim and Jump	11 adultes + 21 enfants
28/02	Café de la Famille – «Les Émotions »	8 Adultes

17/03	Café de la Famille – « L'Autonomie »	7 adultes
10/04	Pic Nic	13 Adultes + 16 Enfants
24/04	Atelier Bien être	5 Adultes
28/04	Café de la Famille – « Comment dire non ? »	3 adultes
05/06	Tournoi de Foot	50
11/07	Sortie à La Gémerie	15 Adultes + 17 Enfants
17/07	Sortie Soirs d'été	15 Adultes + 19 enfants
25/07	Découverte du Jardins des Plantes	8 Adultes + 12 enfants
06/08	Nuit des Chimères	11 Adultes + 9 enfants
12/08	Sortie Papéa	19 Adultes + 25 enfants
29/10	Sortie Médiathèque	6 Adultes + 10 enfants
12/12	Visite Expo : Poste Restante	6 Adultes
17/12	Fête de fin d'année	100

18 moments d'animation collective ont été menés par l'équipe du CADA 72 auxquels ont participé 442 personnes.

Ces temps d'activités ont eu lieu tout au long de l'année, et se sont soldés par la fête de fin d'année revisitée : Nous avons fait le choix de faire un goûter de Noël pour permettre aux enfants de profiter pleinement de ce moment sans rentrer trop tard en cette période de l'année.

Un temps plus festif est prévu en juin/ juillet après le Tournoi de Foot qui devient un évènement phare pour les publics accueillis dans les différentes associations de la Ville du Mans.



Les animations proposées sur 2025 – CADA ALTHÉA Alençon

Dates	Types d'animation	Nombre de participants
15/01/2025	Sortie théâtre – spectacle de danse « Storm »	10 personnes
21/01/2025	Atelier galette des rois	5 personnes
12/02/2025	Atelier chandeleur parents-enfants / Animation crêpes -masques carnaval	9 personnes
20/03/2025	Sortie théâtre – spectacle de cirque « L'enjeu »	7 personnes
01/04/2025	Sortie théâtre – spectacle « Heka » / jonglage-magie	4 personnes
Du 02/06/2025 au 13/06/2025 (32H)	Projet parcours co-écrit avec la SNAT 61 et la compagnie Yongwé / 5 ateliers collectifs	52 personnes dont 21 adultes et enfants du CADA
18/06/2025	Journée au lac de Sillé-Le-Guillaume	9 personnes
10/07/2025	Sortie parc d'attraction / PAPEA	20 personnes
07/08/2025	Journée lac de Sillé-le-Guillaume	14 personnes
21/08/2025	Sortie plage - Cabourg	14 personnes
17/09/2025	Sortie annuelle / Equipe – résidents / PARIS (visite du musée grévin – esplanade du louvre / Promenade Tour eiffel	41 personnes
29/10/2025	Atelier Halloween (fabrication de masques + goûter)	10 personnes
05/11/2025	Spectacle jeune public « griniotte et çocette »	6 personnes
20/11/2025	Projection-débat « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » / Action avec la Régie des quartiers Alençonnaise	6 personnes
Du 12/11/2025 au 28/11/2025	Projet coconstruit avec la luciole « Mots en exil, poèmes en musique » / 8 ateliers créatifs (écriture, musique et danse animés par un musicien + un écrivain public)	20 personnes
04/12/2025	Sortie Central 8 – Trampoline /laser-bowl (à destination des personnes isolées)	

08/12/2025	Sortie théâtre – Scène nationale « Fair play »	4 personnes
17/12/2025	Fête de Noël – 2025 (spectacle de danse + goûter + Père Noël)	120 personnes environ

19 moments d'animation collective ont été menés par l'équipe du CADA 61 durant l'année 2025.

Nous avons renouvelé notre convention de partenariat avec la Scène Nationale ainsi qu'avec la Luciole. Ce partenariat permet de favoriser l'accès à la culture pour notre public, notamment à travers la découverte du théâtre pour certains résidents ou encore la fréquentation d'une salle de concert.

Deux projets forts ont marqué l'année 2025 :

- Du 2 au 13 juin 2025 : « Le projet parcours » a été co-écrit avec la Scène Nationale 61 et la compagnie Yongwé. Ce travail a reposé sur une collecte de récits de vie auprès de résidents avec création d'œuvres sonores et poétiques à partir de matériaux collectés, récits, sons et témoignages.
- Du 12 au 28 novembre 2025 : Le projet « Mots en exil, poèmes en musique » co-construit avec la Luciole avait pour objectif de favoriser l'expression artistique et les échanges interculturels, en proposant des ateliers mêlant musique et écriture.

Les temps d'animation sont proposés à l'ensemble des résidents sur la base du volontariat. Ils favorisent les rencontres et permettent de prévenir les risques d'isolement. Certains temps sont spécifiquement dédiés aux personnes isolées pour renforcer le lien social, d'autres sont destinées aux familles pour favoriser le lien parent/enfant et renforcer leurs compétences parentales.

Une participation financière est demandée à tous les résidents et est variable en fonction des ressources.

Par ailleurs, des temps de participation des usagers sous forme de petits-déjeuners ont été organisés une fois tous les deux mois. Ces moments conviviaux constituent des espaces d'échange, d'expression et d'implication dans la vie du CADA.



Paris, parvis du Louvre



Lac de Sillé-Le-Guillaume



Atelier créatif



Réunion information « poème en exil »



Atelier « poème en exil »



Atelier crêpes et masques

Les animations proposées sur 2025 – CADA ALTHÉA 14

L'année a été ponctuée par des moments forts visant à briser l'isolement et à favoriser l'insertion dans la ville.

Événements de Cohésion :

- **Janvier** : Lancement de l'année avec l'atelier cuisine "Galette des Rois" (16/01), dégustée le lendemain lors d'un **Vide dressing** (17/01).
- **Juin** : Célébration de la **Journée du Réfugié (18/06)** autour d'un barbecue partagé, moment clé de reconnaissance et de fête.
- **Automne/Hiver** : Fête d'**Halloween** avec projection cinéma (*Hôtel Transylvanie*) et fête de fin d'année en décembre.
- **Actions Solidaires** : Plusieurs sessions de **Vide dressing accompagné d'un goûter** (17/01, 13/02, 22/05, 25/09) ont permis aux résidents d'accéder à des vêtements de manière conviviale.



Sorties Extérieures :

- Culture : Visite du Théâtre de Caen (04/03) et immersion au Théâtre de Mondeville (répétition générale d'un spectacle musical le 09/12).
- Découverte & Loisirs : Visite de la fromagerie Graindorge avec pique-nique (12/06), sortie à la Colline aux Oiseaux (17/07), journée détente à la plage de Ouistreham (07/08) et sortie au parc
- Festyland (26/08).



Une attention particulière a été portée à la santé et aux droits, avec une forte implication des résidents eux-mêmes.

Vie Affective et Sexuelle (EVARS) :

- Cycles d'ateliers sur les relations (saines vs toxiques, consentement) le 30/01 et le 24/04.
- Sessions spécifiques sur l'anatomie féminine/masculine, les IST et la contraception le 11/09 et le 16/10

Sensibilisation Santé (Pair-aidance) :

- Octobre Rose : Sensibilisation au cancer du sein animé par une résidente.
- Décembre : Sensibilisation au cancer de la prostate, également animée par une résidente, valorisant les compétences des personnes accueillies.



Le développement des compétences manuelles et culinaires a favorisé l'autonomie.

Ateliers Couture (Fil rouge de l'année) :

- Présentation de l'Atelier du Marais (06/02).
- Atelier thématique : Confection de la tresse d'ail de Sofia (24/02), mettant à l'honneur une résidente.
- Sessions régulières (17/03, 31/03, 15/05, 02/10) incluant des créations pratiques comme des sacs à tarte (24/07).

Ateliers Cuisine & Nutrition :

- Focus sur la saisonnalité (26/05) et les légumineuses (décembre).
- Partage de plusieurs recettes Africaine, session animée par une résidente (28/08)
- Atelier technique sur les bûches de Noël pour les fêtes.
- Ouverture sur le quartier : Animation "Épices du Monde : Kim Goût" en novembre au Centre Socio-culturel de la Grâce de Dieu.



Sport : Journée inter-organismes avec l'IRTS et l'ASPTT (20/06) et après-midis football (17/09 et 15/10).





Note de conclusion : L'année 2025 témoigne d'une dynamique d'accueil qui dépasse le simple hébergement. En mêlant prévention, culture, sport et valorisation des talents individuels (couture, cuisine, santé), le CADA a favorisé un environnement digne et structurant pour les résidents.

■ Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) :

L'association ALTHÉA a ouvert le 1er centre provisoire d'hébergement de l'Orne en avril 2022. Ce nouveau dispositif d'accueil, d'hébergement de d'accompagnement des réfugiés compte **32 places**, réparties entre **Flers** et **Alençon**. Les personnes accueillies en CPH doivent être **bénéficiaires d'une protection internationale**. Elles peuvent être admises dès la notification d'une décision favorable de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, de la Cour Nationale du Droit d'Asile ou du Conseil d'Etat.

Le CPH accueillera sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour une période de 9 mois. Après évaluation de la situation, cette période pourra être prolongée de 3 mois avec accord de l'OFII après réception d'un écrit circonstancié.

— Les missions du CPH

- **Accompagnement à la santé** : faciliter l'accès aux soins et au suivi psychologique, travail d'orientation et d'information, instruction/renouvellement demande de CSS, prévenir et accompagner les problématiques d'addiction, réaliser des actions de prévention et d'éducation à la santé.
- **Intégration socio professionnelle** : développer l'accès rapide à la formation linguistique, accompagner les BPI dans l'accès et le maintien de leurs droits sociaux, les aider à déterminer un projet pour favoriser l'accès à un emploi, une formation ou encore du bénévolat, assurer l'accompagnement à la scolarité et un soutien à la parentalité, inscrire les résidents dans leur environnement local, instruire les demandes RSA, diffuser de l'information, développer des partenariats avec les entreprises et les missions locales.
- **Accès au logement** : préparer les résidents à la sortie, instruire les demandes de logement post CPH, participer aux commissions SIAO, diffuser de l'information, développer des partenariats avec les bailleurs sociaux et privés.
- **L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques** : Accompagnement des personnes dans l'obtention de leurs documents d'identité (titre de séjour, demande de titre de voyage, réunification familiale...)

— L'équipe du CPH

L'équipe est composée de **5 salariés** pour 3,2 ETP, soit 1 ETP pour 10 résidents dont : 1 intervenante socio-éducative en charge de la coordination, 1 intervenante socio-éducative, 1 intervenante socio-éducative en charge de l'insertion professionnelle, un technicien de maintenance (mutualisé avec le CADA ALTHÉA de Caen) et un temps de direction. L'équipe est rattachée à la Directrice du CADA d'Alençon qui assure une double-direction.

— L'activité CPH

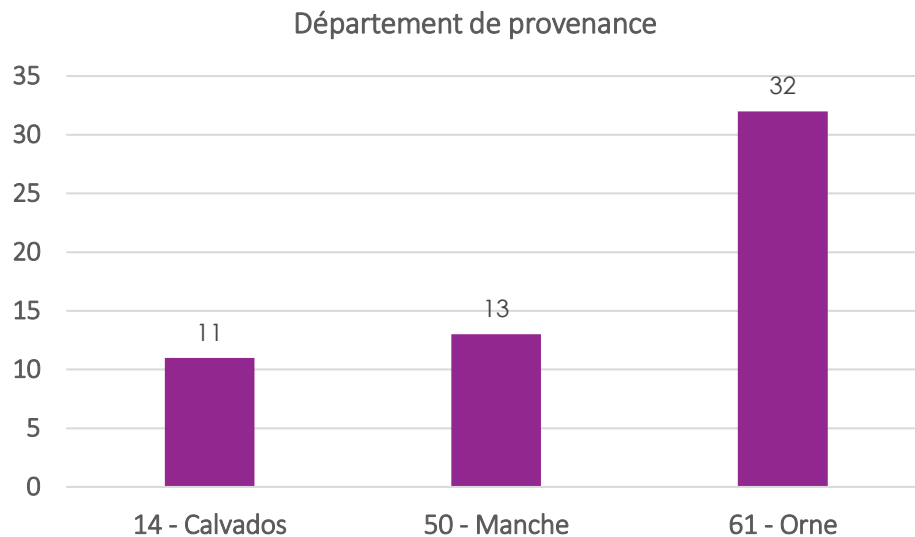
► Typologie des personnes accueillies :

Nbre de personnes accueillies

Durant l'année 2025, nous avons accueilli **56 résidents** au sein du CPH (36 à Flers et 20 à Alençon).
Au 31/12/2025, nous accueillons 32 résidents.

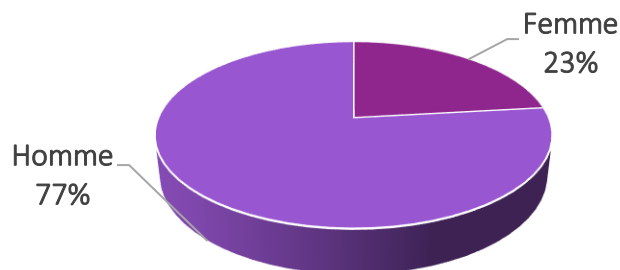
Provenance géographique (Département / région)

Les orientations au CPH sont prononcées par l'OFII 14 et elles sont régionales. Sur la période, une majorité de personnes issue du département de l'Orne a été orientée au sein de la structure (32 personnes), suivie du département du Calvados (11) et de la Manche (13).



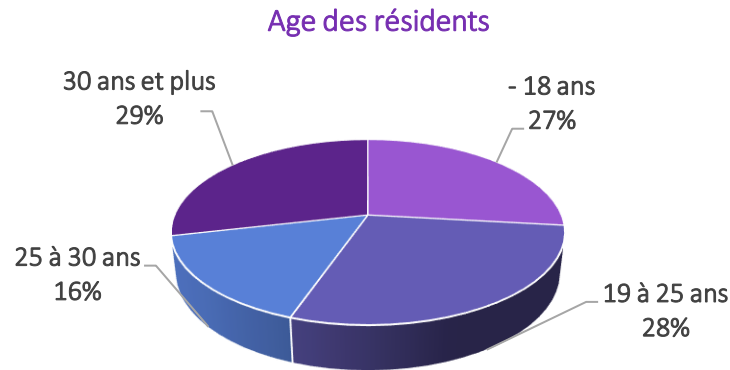
Répartition Hommes/Femmes

Nous avons accueilli une majorité d'hommes sur le CPH (43 hommes contre 13 femmes). Ce chiffre est à mettre en corrélation avec les places fléchées pour les personnes isolées « plus et moins de 25 ans » (public cible).

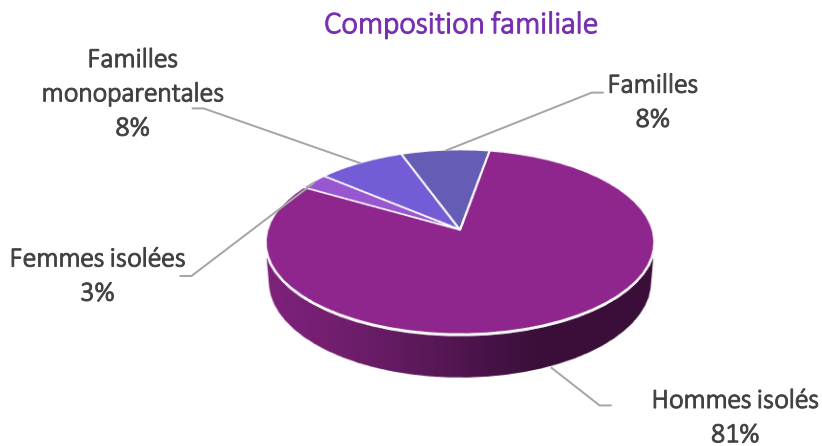


Répartition par tranche d'âge

Les personnes accueillies sur l'année 2025 se situent pour la majorité dans la tranche d'âge ≤ 18 ans (23 résidents y compris enfants), suivi des 18-25 ans (20 personnes) et enfin les 26-60 ans (18 personnes).

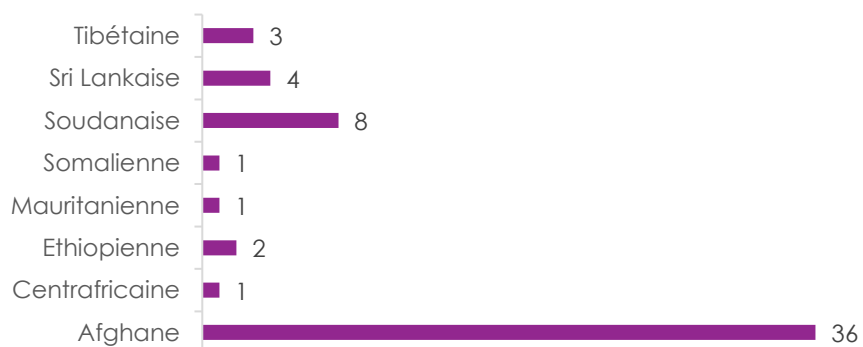


Sur la période 2025, nous avons hébergé 3 familles (couples avec enfants), 3 familles monoparentales et 30 personnes isolées.

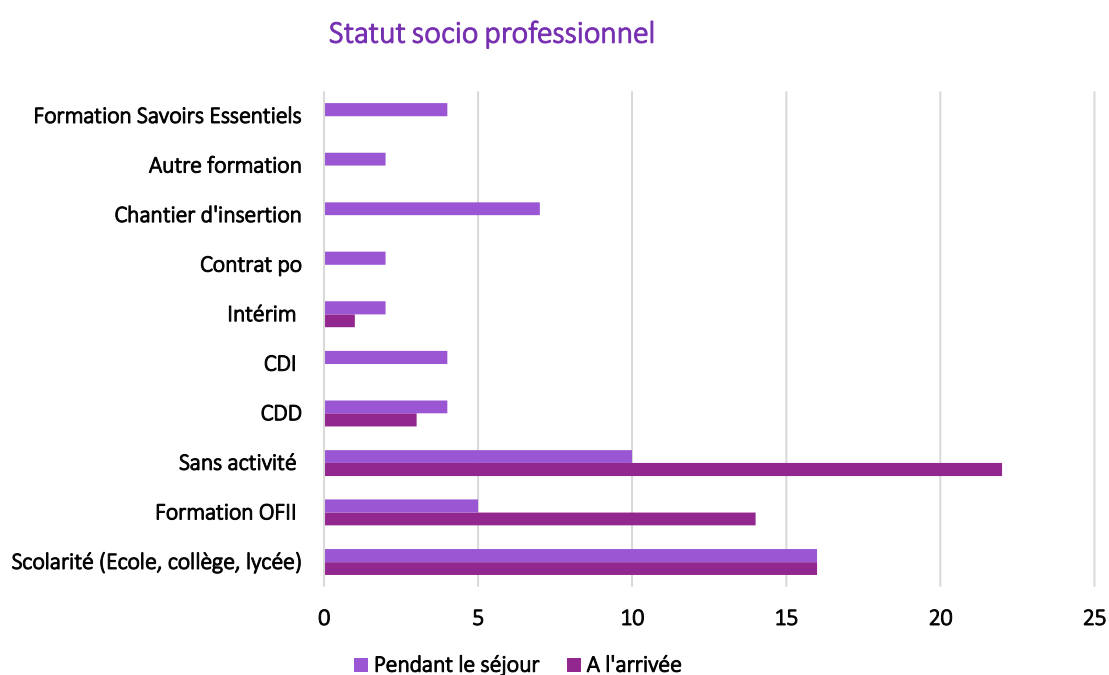
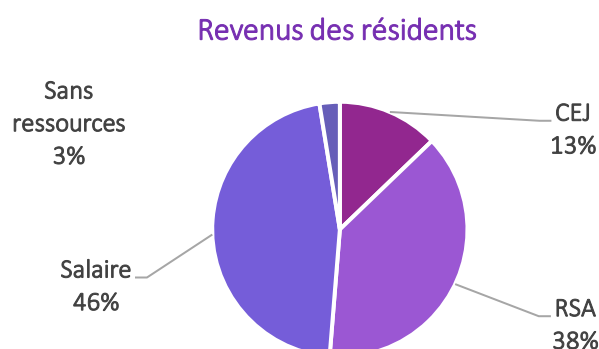


Nationalités accueillies

Sur l'année 2025, les 3 nationalités les plus représentées sont les suivantes : Afghane, Soudanaise et Sri Lankaise. Avec une forte prédominance pour la nationalité Afghane qui représente 36 personnes et essentiellement des hommes isolés. La tendance était la même sur l'année 2024.



Statuts socio professionnels



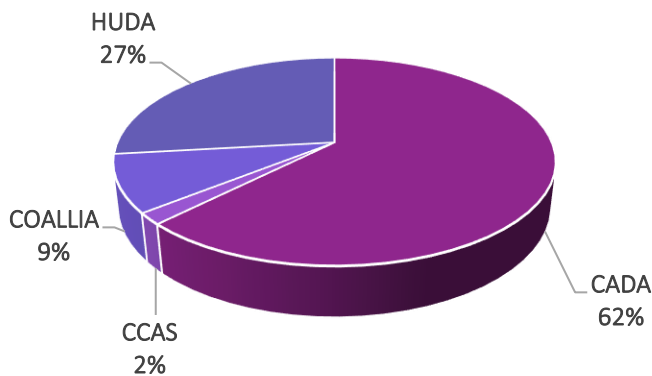
La majorité des personnes accompagnées perçoit des ressources, principalement sous forme de salaire, ou le RSA pour les plus de 25 ans. Sur 2025, 18 personnes ont bénéficié de revenus d'activité, tandis que 15 ont perçu le RSA.

Au cours de l'année 2025, sur les 56 résidents accueillis, le nombre de personnes sans activité est passé de 22 à l'arrivée à 10 au 31/12/2025. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée en formation dans le cadre de l'OFII, mais également par un accès progressif au marché du travail. Ainsi, pendant le séjour, 19 personnes ont accédé à un emploi, dont 7 en chantiers d'insertion et 8 via des contrats de type CDD ou CDI.

Nombre de personnes sous contrat

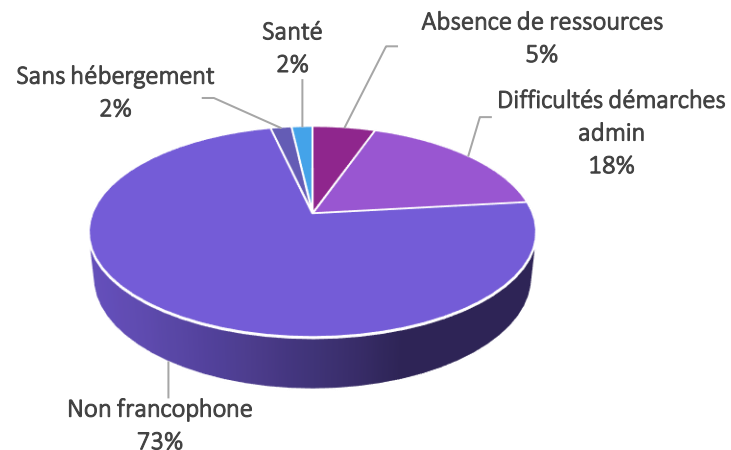
Sur la période, 15 résidents sont bénéficiaires du RSA et 5 sont couverts par un contrat d'engagement. Le CPH a signé une convention avec le Conseil départemental pour être référent RSA. Cette convention a pour objectif de définir les modalités d'intervention du CPH et du département dans le cadre de l'accompagnement social global lié à la mise en œuvre du RSA.

Type de structure qui oriente



Les personnes orientées au CPH proviennent essentiellement des CADA (35 personnes), HUDA (15) et COALLIA (5) et CCAS (1).

Motifs des orientations en CPH par ménage (santé, budgétaire, langue, ...)



41 personnes orientées sont non francophones (60 pers en 2024). 10 pers en raison de difficulté dans les démarches administratives. 3 pers pour absence de ressources contre 20 pers en 2024.

Et 1 pers pour raison de santé en nette diminution par rapport à 2024 où l'on comptait 7 personnes.

Le CPH constitue un hébergement temporaire pour les réfugiés les plus vulnérables ayant besoin d'un accompagnement renforcé. Les motifs de l'orientation sont la non maîtrise de la langue et l'absence de ressources, notamment pour les moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au RSA. Certaines personnes cumulent plusieurs freins.

► Évènements indésirables

En 2025, pour le CPH, nous avons recensé 2 EIG correspondant à des situations de maltraitances (violences conjugales sans dépôt de plainte, violences physiques).

Nous comptabilisons par ailleurs 5 évènements indésirables :

- 3 EI concernant des invasions de cafards et punaises de lit dans les logements
- 1 EI concernant des troubles du voisinage
- 1 EI concernant la présence d'encombrants dans une cave

► Taux d'occupation, durée moyenne de séjour et taux de rotation :

Nbre de résidents accueillis sur l'année

Sur l'année 2025, le CPH a accueilli 16 ménages, contre seulement 7 en 2024. Cette augmentation significative fait de 2025 l'année marquée par le plus fort turnover, illustrant ainsi le travail soutenu et l'efficacité des professionnels dans l'accompagnement et la rotation des ménages.

Au 31/12/2025, le CPH comptabilisait 32 personnes. Le nombre de journées réalisées s'élève à 11 105 avec un taux d'occupation de 95.08 %. La durée moyenne de séjour était de 6.6 mois avec un taux de rotation significatif à 82.81%.

► Valeur ajoutée de l'accompagnement :

Nbre de résidents ayant trouvé une formation ou un emploi

Concernant l'accès à la formation, 14 résidents ont intégré la formation de l'OFII (apprentissage du français) dans le cadre de la signature du Contrat d'Intégration Républicaine, avec un nouvel organisme de formation : l'AFEC. En effet, l'APE a perdu le marché de l'OFII à l'été 2025.

La mise en place de ce nouveau dispositif a été complexe. En effet, plusieurs personnes ont été impactées par le changement du centre de formation, en ayant patienté plusieurs mois avant la mise en place. Par ailleurs, certains résidents se sont vu proposer des cours de français via la plateforme FRELLO, une application d'apprentissage du français à distance financée par l'OFII. Cependant, ce mode d'apprentissage s'avère difficile à mettre en œuvre en raison de la fracture numérique : de nombreuses personnes ne maîtrisent pas l'utilisation du téléphone ou des outils numériques. L'équipe doit donc accompagner les résidents à l'utilisation de cette application.

Après la formation OFII, 4 personnes ont été orientées vers La Boite aux Lettres pour continuer l'apprentissage de la Langue Française sur la formation Savoirs Essentiels.

Nous observons une forte mobilisation du public dans les démarches d'insertion socioprofessionnelle. Pour rappel, au cours de l'année 2025, sur les 56 résidents accueillis, le nombre de personnes sans activité est passé de 22 à l'arrivée à 10 au 31/12/2025. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée en formation dans le cadre de l'OFII, mais également par un accès progressif au marché du travail. En effet, 19 personnes ont accédé à un emploi, dont 7 en chantiers d'insertion et 8 via des contrats de type CDD ou CDI au sein des entreprises suivantes : SNV, CHARAL, SELVI, AGIR, AIFR, Street Food...

Nombre de résidents ayant trouvé un logement :

21 personnes vers le droit commun, 8 chez un tiers et 2 personnes en FJT.

► Animation & partenariats

Visites de chantiers d'insertion :

- Visite de l'AIFR de Flers : présentation des différents services
- Visite du collectif d'Urgence d'Alençon

Forum / job dating

- Café recrutement CHARAL
- Job dating dans le cadre de la semaine de l'Intégration

Animations :

- Sortie Festyland
- Journée Jeux de société avec repas partagé préparé par les résidents
- Playa Tour organisé par l'UFOLEP à La Ferté Macé : découverte d'activités sportives
- Fête du jeu sur le quartier de Perseigne
- Bowling à Alençon
- Sortie fête foraine
- Noël 2025 avec le CADA avec un spectacle de Zone 61

Ateliers :

- Dans le cadre de la Semaine de l'Intégration :
- Atelier tri et conservation mené par COALLIA

- Atelier entretien d'embauche mené par le CPH

Sortie Bowling à Alençon



Fête foraine



Jeux de société



Simulation d'entretiens d'embauche



Playa Tour avec l'UFOLEP



Noël 2025



■ L'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) :

Depuis février 2020, l'association ALTHÉA accueille des Mineurs Non Accompagnés, qui lui sont confiés par le service d'Aide Sociale à l'Enfance du Département de l'Orne.

Ainsi, **20 places d'hébergement** et **20 places d'accueil de jour** ont été créées pour accueillir ces jeunes mineurs de 14 à 21 ans au sein du site d'**Alençon**.

Cela permet à des jeunes Mineurs Non Accompagnés hébergés au sein d'ALTHÉA ou au sein d'autres dispositifs d'hébergement, de bénéficier d'un accompagnement sur mesure. L'équipe pluridisciplinaire qui les accompagne propose aussi bien un accompagnement individuel que collectif.

— Les missions du pôle MNA

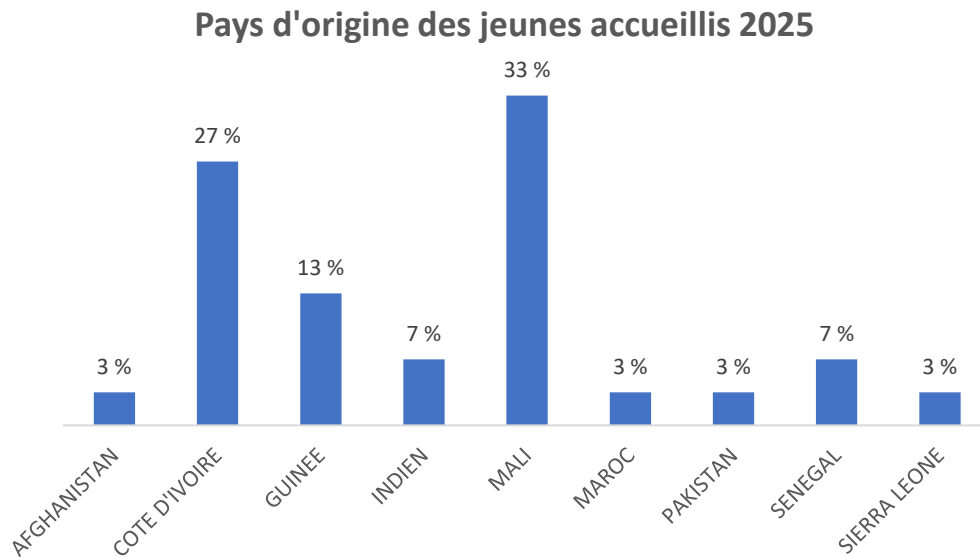
- **Accueil** : L'intervenant social accueille, fait visiter, informe, conseille, installe et avise des règles de vie collective. La phase d'accueil comprend les formalités d'entrée et la vérification de l'accès aux droits.
- **Accompagnement** : aider les résidents à la constitution de dossiers administratifs d'accès à leurs droits (APL, affiliation à la sécurité sociale, obtention de titre de séjours...) et en fonction de leur situation à divers dispositifs d'aides financières complémentaires. Il s'agit aussi d'aider les résidents rencontrant des difficultés dans leurs démarches d'insertion, dans la gestion de leur vie quotidienne (entretien du logement, aide éducative budgétaire, suivi scolaire...) et d'exercer un suivi du parcours du jeune en fonction de sa situation et de ses objectifs. L'accompagnement vise l'autonomie et le départ dans un logement indépendant de droit commun. Il a pour but de développer les capacités à assumer financièrement un logement, à entretenir, à utiliser correctement son lieu d'habitation et à s'adapter à son environnement.
- **Animation** : la mise en place d'activités de loisirs permet aux résidents de se rencontrer, d'appréhender l'intérêt collectif et de créer des solidarités. Certains temps d'animation cherchent davantage à informer les résidents sur leurs droits et devoirs de locataires, sur les conduites à risques, sur les recommandations alimentaires... Le collectif est créateur de liens, il favorise l'intégration et la valorisation individuelle, dans le sens où la réciprocité entre résident permet que chaque jeune devienne une ressource pour les autres. Les actions collectives visent à rendre tout résident acteur de son parcours et à lui donner la possibilité de prendre des responsabilités : celles-ci concourant à l'insertion sociale.

— L'équipe MNA

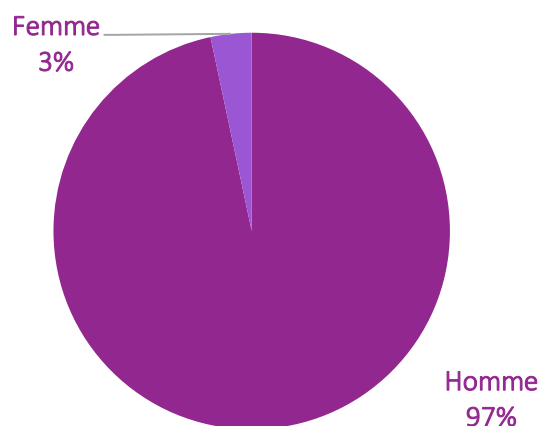
L'équipe compte **6 salariés** (6 ETP) : 3 intervenants socio-éducatifs, 1 animateur socio-éducatif, 2 agents d'accueil et de veille et un temps de direction (directrice et cheffe de service). L'équipe est rattachée à la Direction Habitat Jeunes de l'association.

— L'activité MNA

► Typologie des jeunes accueillis :

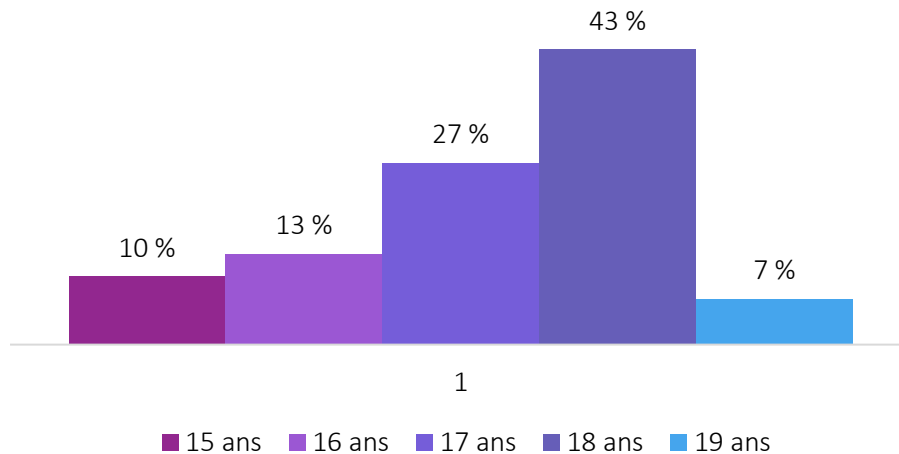


En 2025, les trois nationalités les plus représentées sont les mêmes qu'en 2024, à savoir très majoritairement des jeunes ivoiriens, maliens et guinéens.



Comme les années précédentes les jeunes MNA accueillis sont très majoritairement des jeunes hommes.

Age des résidents 2025



Depuis janvier 2025, nous avons reçu l'arrêté préfectoral autorisant d'accueillir des jeunes de 14 ans à 21 ans. Aussi, 50% des jeunes accueillis ont entre 15 ans et 17 ans et demi. Faute de places disponibles, les jeunes ne sortent pas de nos dispositifs à leur majorité. Le fait d'accueillir des jeunes plus tôt nous permettra de mieux accompagner le jeune dans la construction de son projet socio-professionnel (démarches administratives, recherche de formations...).

► Taux d'occupation, durée moyenne de séjour et taux de rotation :

Nbre de jeunes accueillis sur l'année (HEB / AJ)

Au total sur l'année 2025, ce sont **79 jeunes** qui ont été accueillis au sein du pôle Mineurs Non Accompagnés, répartis comme suit :

- 49 jeunes ont été accueillis sur les ateliers de l'accueil de jour.
- 30 ont été accueillis au sein du pôle hébergement MNA.

Durée moyenne de séjour (HEB / AJ)

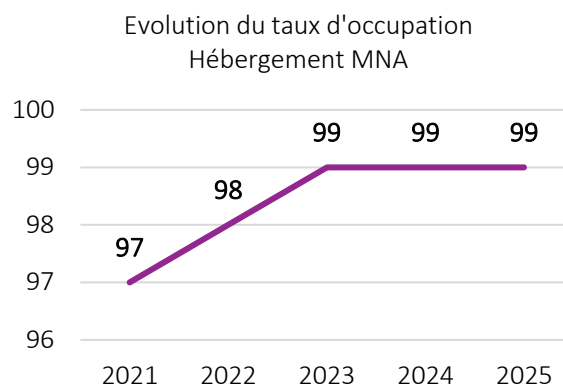
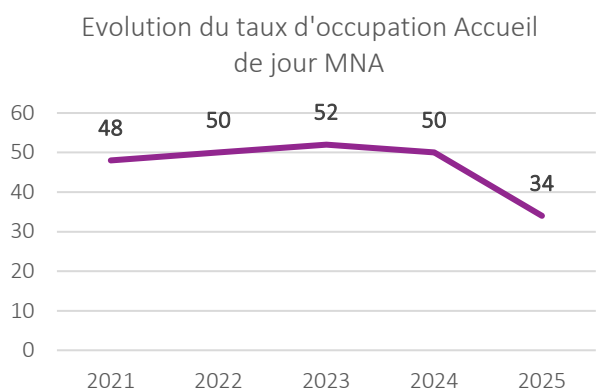
Durée moyenne de séjour Hébergement : 15 mois
Durée moyenne de séjour Accueil de jour : 48 jours.

Taux de rotation Hébergement / Accueil de jour

Taux de rotation Accueil de Jour : 50 %
Taux de rotation Hébergement : 35 %

Taux d'occupation Hébergement / Accueil de jour

Taux occupation Accueil de Jour : 34 %
Taux occupation Hébergement : 99 %



Hébergement très stable sans surprise à 99%.

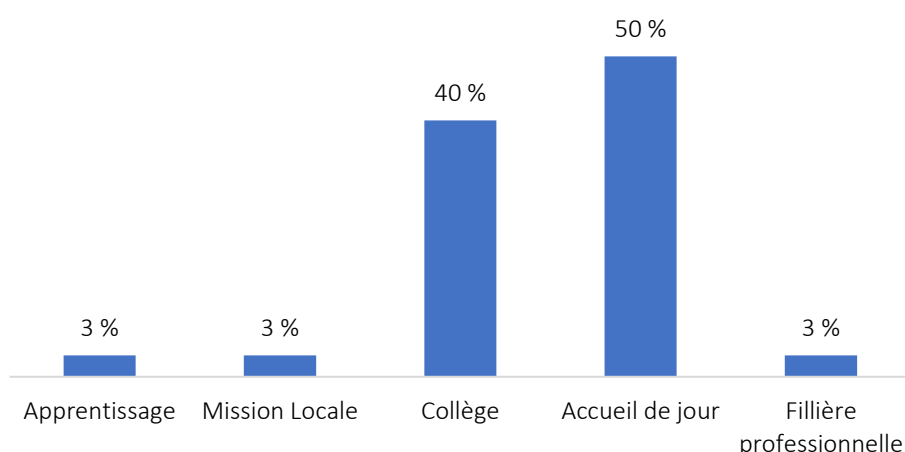
Baisse de 18 points du taux d'accueil de jour liée à des périodes plus longues de fermeture

► **Évènements indésirables :**

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'association ALTHÉA s'est dotée d'outils et de procédures qui lui permettent d'assurer un meilleur suivi des évènements indésirables (EI) et évènement indésirables graves (EIG) auxquels les équipes sont confrontés, afin d'y apporter les meilleures réponses. Les évènements indésirables graves sont systématiquement remontés à la direction générale de l'association et au service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Départemental de l'Orne. En 2025, nous avons recensé 1 évènement indésirable et concernant les Mineurs Non Accompagnés (Évènement ayant un impact sur la santé)

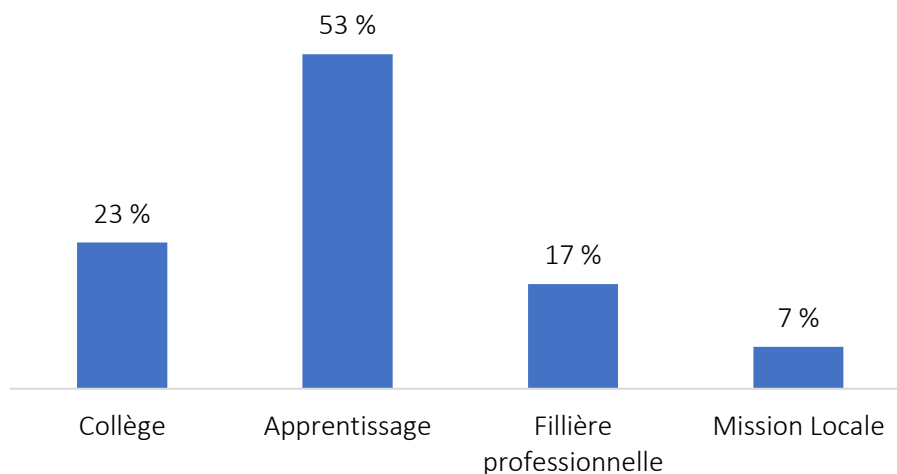
► **Valeur ajoutée de l'accompagnement :**

Situation professionnelle à l'arrivée



Sur l'année 2025, nous avons 50% de jeunes qui arrivent par le biais de l'accueil de jour et sont pour la plupart des primo arrivants pour lesquels il faut construire tout le projet, 43% sont inscrits dans un collège ou dans une filière professionnelle (lycée, MFR ou CFA), 3% sont en apprentissage et 3% sont suivi par la Mission Locale.

Situation professionnelle à la sortie



A la sortie de nos dispositifs, 53% bénéficient d'un apprentissage, 40% sont dans des filières d'enseignement professionnel ou général. Les 7% restant sont accompagnés par la mission locale. Ce taux de réussite dans l'insertion professionnelle montre un travail remarquable de l'équipe dans l'accompagnement des jeunes.

► Animation & partenariats

- Les acteurs locaux de l'insertion professionnelle : mission locale, centres de formation, Lycées professionnels, CIO.
- Les acteurs de la jeunesse : Maison des Adolescents, centres sociaux, Services de la ville d'Alençon, centres sociaux, Bureau Information Jeunesse.
- Les associations culturelles et sportives : zone 61, les clubs de Football, ludothèque, Réseau Alençonnais de Prévention (RAP), Alpes Mancelles Aventures, Alencéa, etc.

Quelques animations réalisées cette année :

- Ateliers sportifs et sensibilisation à l'environnement : parcours santé, jardinage, etc.
- Séances de code de la route ;
- Ateliers théâtre animés par les équipes ;
- Sorties et temps récréatifs : parcs d'attraction, sorties à la mer, canoë-kayak...

Résumé financier

■ Les résultats nets par activité :

En K€	
Habitat Jeunes	+ 278,0
CADA	+ 76,9
CPH	+ 0,9
MNA	+ 16,2

Toutes les activités présentent des excédents sur l'exercice 2025.

Les taux d'occupation des différentes résidences de l'activité Habitat Jeunes s'établissent comme suit :

Établissement	Taux d'occupation 2025
FJT Lancrel	94,1%
FJT Moulins la Marche	56,8%
FJT Courtomer	76,7%
FJT La Ferté Macé	86,9%
FJT Mortagne au Perche	96,3%
FJT Bellême	89,9%
FJT Falaise	98,4%
FJT Le Mêle sur Sarthe	84,9%
Taux global	92,6%

En corrélation avec la hausse des revenus de redevances de l'activité Habitat Jeunes, on note une nette amélioration des taux d'occupation sur l'année 2025.

■ Le bilan actif :

Actif				
	Exercice 2025			Exercice 2024
	Montant brut	Amort. ou Prov	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	3 600	3 600	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 811	0	11 811	11 811
Constructions	6 304 565	2 452 391	3 852 175	3 850 354
Inst. Tech, mat. et outillage industriels	197 932	187 110	10 822	10 459
Autres	1 216 512	1 106 413	110 099	148 920
Immobilisations en cours	221 915	0	221 915	0
Total	7 952 736	3 745 914	4 206 821	4 021 544
Immobilisations financières				
Prêts	0	0	0	0
Autres	42 932	0	42 932	43 204
Total	42 932	0	42 932	43 204
Total I	7 999 267	3 749 514	4 249 753	4 064 748
Créances				
Créances clients, usagers et cptes rattachés	54 317	14 991	39 326	39 911
Créances des CADA sur la DDFIP du Calvados	725 098	725 098	0	0
Autres	60 736	0	60 736	61 310
Total	840 151	740 089	100 062	101 221
Divers				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	1 344 099	0	1 344 099	1 198 603
Charges constatées d'avance	19 277	0	19 277	18 833
Total	1 363 376	0	1 363 376	1 217 436
Total II	2 203 527	740 089	1 463 438	1 318 657
Total de l'actif (I + II)	10 202 794	4 489 604	5 713 191	5 383 404

■ Le bilan passif :

Passif		
	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	131 765	131 765
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres réserves (activités sociales et médico-sociales)	1 912 499	1 912 499
<i>Dont activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 912 499</i>	<i>1 912 499</i>
Report à nouveau	-451 954	-848 407
<i>Dont activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 687 354</i>	<i>-1 814 687</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	372 064	396 453
<i>Dont activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>94 043</i>	<i>104 800</i>
Situation nette	1 964 374	1 592 310
Subventions d'investissement	1 005 146	1 088 340
Total I	2 969 520	2 680 649
Fonds dédiés	0	0
Total II	0	0
Provisions pour risques et charges	234 083	169 499
Total III	234 083	169 499
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	930 306	916 984
Emprunts et dettes financières divers	111 211	109 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 361	366 979
Dettes fiscales et sociales	577 370	586 320
Dette Habitat Jeunes vis-à-vis de la DDFIP du Calvados	509 065	534 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	2 584	6 102
Produits constatés d'avance	4 689	13 218
Total IV	2 509 587	2 533 256
Total du passif	5 713 191	5 383 404

■ Le compte de résultat :

Compte de résultat		
	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	80	110
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
Ventes de services	1 128 070	1 026 890
<i>dont prestations de services rattachées aux activités médico-</i>		
<i>sociales</i>	<i>1 128 070</i>	<i>1 026 890</i>
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 760 773	4 668 566
<i>dont contributions financières rattachées aux activités médico-</i>		
<i>sociales</i>	<i>4 760 773</i>	<i>4 668 566</i>
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 559	17 568
Utilisation de fonds dédiés	0	389
Autres produits	11 101	34 516
Total des produits d'exploitation I	5 931 583	5 748 038
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	2 164 178	2 100 250
Impôts, taxes et versements assimilés	259 694	253 212
Salaires et traitements	2 030 648	2 030 087
Charges sociales	850 359	869 295
Dotations aux amortissements et dépréciations	108 700	124 709
Dotations aux provisions	98 748	11 901
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	30 831	33 725
Total des charges d'exploitation II	5 543 156	5 423 180
Résultat d'exploitation	388 426	324 858
Produits financiers	1 988	2 060
Charges financières	18 351	17 331
Résultat financier	-16 362	-15 270

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	86 865
Reprises sur provisions dépréciation et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	0	86 865
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations sur provisions dépréciation et transferts de charges	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	86 865
Total des produits	5 933 571	5 836 964
Total des charges	5 561 507	5 440 511
Résultat net	372 064	396 453

■ Les évènements post clôture :

Le traitement de la dette intégré dans nos comptes 2021 et 2022 n'a pas encore été entériné par les autorités de tarification avec qui les discussions se poursuivent.

GLOSSAIRE

A

- AJ :** Accueil de Jour
ALT : Allocation Logement Temporaire
ARS : Agence Régionale de Santé

B

- BPI :** Bénéficiaire de la Protection Internationale

C

- CADA :** Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CEJ : Contrat d'Engagement Jeune
CMU : Complémentaire Santé Solidaire
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CNDA : Court Nationale des Demandeurs d'Asile
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CSS : Complémentaire Santé Solidaire

D

- DDETS :** Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations

E

- EI :** Evènement indésirable
EIG : Evènement indésirable Grave
ETP : Equivalent Temps Plein

F

- FDE :** Foyer De l'Enfance
FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

H

- HUDA :** Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

M

- MDPH :** Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MNA : Mineur Non Accompagné

O

- OFII :** Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRO : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

P

- PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse
PRAHDA : Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

R

- RSA :** Revenu de Solidarité Active

S

- SIAO :** Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

U

- UNHAJ :** Union Nationale Habitat Jeunes
URHAJ : Union Régionale Habitat Jeunes